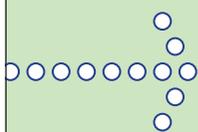


RAPPORT D'ACTIVITÉ
2023



Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique
des vallées du Croult et du Petit Rosne

Un bassin de rétention ayant joué son rôle lors d'un fort épisode pluvieux. Ces espaces végétalisés sont un outil capital pour la protection des personnes et des biens face aux risques.



Une culture d'amélioration continue et des valeurs historiques **POUR UN SERVICE PUBLIC MODERNE ET PERFORMANT**

M Maintenir un niveau de service performant et constamment adapté aux évolutions technologiques et réglementaires, passe par une gestion de l'Humain tant sur le plan des compétences que des conditions de travail. Cette amélioration continue de notre performance environnementale, recherchée pour une qualité optimale du service rendu aux usagers, repose sur une culture très ancrée de l'évaluation critique des politiques publiques initiées et mises en œuvre par le SIAH.

Elle induit également une réelle rigueur quant au respect de la réglementation et des engagements pris avec toutes les parties tierces avec lesquelles le SIAH est amené à collaborer, soit contractuellement, soit dans des démarches relationnelles moins formelles.

Elle s'appuie enfin sur un engagement quotidien des agents et des élus du SIAH. Plusieurs astreintes spécialisées sont ainsi disponibles 24h/24, 365j/365, afin de réagir dans les meilleurs délais aux situations les plus diverses (inondations, pollutions accidentelles aux rivières,...).

Ces valeurs, pour être pleinement reconnues, se doivent de reposer sur le respect strict des règles de sécurité dans l'exécution des métiers du SIAH, pré-requis applicable à la fois à nos équipes et aux personnels d'entreprises privées intervenant sur les ouvrages syndicaux dans le cadre des missions quotidiennes de gestion.

Ce souci constant et majeur de la sécurisation des personnes et des biens s'exprime particulièrement sur les chantiers du SIAH, qui sont par ailleurs, au travers de prescriptions spécifiques dans les cahiers des charges et d'un contrôle permanent de terrain, un maillon important de la mise en œuvre de sa politique de protection de l'environnement.

Ces valeurs et ces objectifs environnementaux, pour trouver une concrétisation efficiente et pérenne sur le terrain, nécessitent une communication permanente, qui auprès du grand public, qui en interne, pour rappeler non seulement les enjeux du SIAH, mais également les valeurs fondamentales qui animent ses agents depuis des décennies. C'est pourquoi un choix affirmé a été fait depuis longtemps, aujourd'hui appuyé par les nouveaux vecteurs d'information (réseaux sociaux notamment), de soutenir les actions du SIAH par des supports et des actions de communication ciblées sur les publics visés par les missions du syndicat.

Cet ancrage historique du SIAH dans le paysage environnemental de son territoire est renforcé par une parfaite cohérence de ses actions avec des politiques plus larges inscrites dans des documents de référence tels que le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) de l'Île-de-France ou le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux en cours d'élaboration (SAGE Croult-Engnien-Vielle Mer) pour lequel le SIAH est la structure pilote.

Ce positionnement clé l'amène ainsi à être aujourd'hui en première ligne pour promouvoir la déclinaison locale des politiques environnementales nationale et régionale, telles que les Trames vertes et bleues, et fait ainsi du SIAH un acteur à part entière et indispensable de l'aménagement du territoire de l'Est du Val d'Oise.

À Bonneuil-en-France, le 11 mars 2021
Le Président du SIAH

Benoit Jimenez



Nos engagements environnementaux ○○○○



Cette année 2023 aura été notamment marquée par la fin des travaux d'extension de notre station de dépollution des eaux usées, la fin de la phase de révision du diagnostic des réseaux d'assainissement sous gestion SIAH, et le maintien d'un nombre important d'opérations de renouvellement des canalisations d'assainissement.

On peut ainsi percevoir combien le service public de l'assainissement rendu par le SIAH (sur l'ensemble du territoire pour le transport et le traitement, et sur 26 communes sur 35 pour la collecte des eaux usées et des eaux pluviales) tient une place importante dans les politiques publiques mises en place et pilotées par notre syndicat.

Et ce n'est pas un hasard ! Bien collecter et bien traiter les eaux usées qui sortent de vos habitations est certes un service que nous vous devons au regard de la redevance assainissement payée via la facture d'eau. Mais c'est aussi, et peut-être surtout d'ailleurs, le moyen de protéger nos rivières de rejets d'assainissement mortifères pour la vie aquatique !

Le Croult et le Petit Rosne ont un besoin urgent et vital que chaque branchement d'assainissement soit conforme, les eaux usées dans les collecteurs d'eaux usées, les eaux pluviales dans les réseaux d'eaux pluviales et bien mieux encore, récupérées pour des usages locaux (arrosage, recharge de nappes phréatiques).

Alors contrôlons nos branchements d'assainissement, que nous habitons en habitat collectif (via la copropriété) ou individuel, accompagnés par les équipes techniques des structures en charge de la gestion des réseaux communaux d'assainissement, et aidés financièrement par l'agence de l'Eau Seine Normandie et le SIAH.

Pas uniquement pour permettre à nouveau la baignade en Seine, mais, aussi pour redonner une chance à la vie de retrouver sa place dans nos rivières valdoisiennes et dans tous les espaces de biodiversité qui influent eux-mêmes, en-dehors de notre cadre de vie, sur notre propre santé !

Bonne lecture

Benoit JIMENEZ
Président du SIAH,
Maire de Garges-lès-Gonesse

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'B' followed by a vertical line and a horizontal line, all enclosed within a large, loopy oval shape.

UNE ÉQUIPE, UN TERRITOIRE

Une collectivité telle que le SIAH est nécessairement, depuis sa création en 1945, le résultat d'une histoire, d'une équipe d'hommes et de femmes qui l'ont faite, modelée, structurée, en fonction de l'évolution des enjeux, sanitaires, d'inondations, de qualité des cours d'eau et d'écologie. Et avant tout de service à la population, à l'usager.

Un territoire, une population, des agents publics territoriaux dédiés et dévoués, et des budgets pour mener à bien les missions qui sont confiées au SIAH, voilà le cocktail gagnant d'une politique publique ambitieuse et raisonnée en matière de gestion des cours d'eau et d'assainissement.

01



TERritoire



A FONCTIONNEMENT

Le SIAH du Croult et du Petit Rosne est un établissement public. Il s'agit d'un Syndicat Mixte administré par une assemblée délibérante dénommée "le Comité du Syndicat" et composé d'un Bureau du Syndicat qui règle les affaires courantes. Il regroupe 70 membres titulaires et 70 membres suppléants. Il se réunit au moins une fois par trimestre pour prendre l'ensemble des délibérations relevant des affaires du SIAH. Un certain nombre de délibérations ne peuvent être prises que par le Comité. On citera par exemple : le vote du budget, l'approbation du compte administratif, la création ou la suppression d'un poste, la modification du tableau des effectifs, la modification des statuts, etc.

Le Président et le Bureau syndical

Le président et le Bureau du syndicat sont élus par le Comité Syndical. Le président exécute les délibérations du Comité Syndical et est chargé de l'administration du SIAH. Il est, par exemple, chargé de représenter le SIAH en justice. Il prépare et exécute les décisions que va prendre le Comité du Syndicat. Il est l'ordonnateur des dépenses et il prescrit l'exécution des recettes. Il a la possibilité de prendre des décisions dans un domaine de compétences délimité par le Comité du Syndicat.

Le Bureau, quant à lui, prend un certain nombre de décisions relevant des affaires courantes et valide les décisions du président déléguées par le Comité.

B COMPÉTENCES & TERRITOIRE

Les récentes réformes territoriales ont conduit à une redistribution des compétences entre les différentes collectivités du territoire d'action du SIAH. C'est ainsi que le SIAH s'est vu transférer, au 1er janvier 2018, à sa demande, et en parfaite cohérence avec son action depuis sa création, la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).

Au 1^{er} janvier 2019, il a également accru ses compétences en proposant aux communes et établissements publics à fiscalité propre, de devenir le

dépositaire de la compétence collecte des eaux usées et des eaux pluviales. C'est ainsi qu'au 1er janvier 2020, le SIAH exerce cette compétence « collecte » sur 22 communes situées sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France (CARPF). Par ailleurs, le SIAH a continué, en 2021, en parallèle de la gestion des 22 réseaux transférés, à exploiter les réseaux d'assainissement de plusieurs communes par voie conventionnelle (Baillet-en-France, Mareil-en-France, Montsault, Villaines-sous-Bois).



Métropole du grand Paris



L'ÉQUIPE

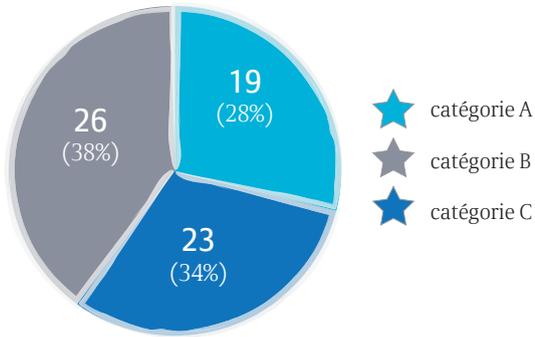
L'équipe du SIAH est composée, au 31 décembre 2023, de 68 agents, 37 hommes et 31 femmes qui possèdent des métiers très différents. La plupart du personnel détient une formation technique liée à la spécificité des métiers de l'assainissement, de la lutte contre les inondations et de la protection des milieux aquatiques. La structure comprend trois domaines d'action, communication, administration-ressources et technique.

La proportion d'agents titulaires par rapport aux agents contractuels a évolué ces dernières années de la manière suivante :

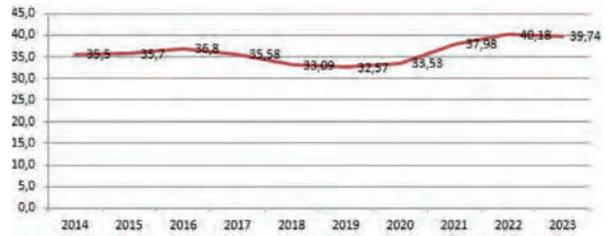
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre de non-titulaires	8	7	12	9	7	11	19	17	15	16	25
Nombre de titulaires	28	29	27	29	33	31	34	35	35	40	43
Total	36	36	39	38	40	42	53	52	50	56	68
% de titulaires	78%	81%	69%	76%	83%	74%	64%	65%	70%	71%	63%



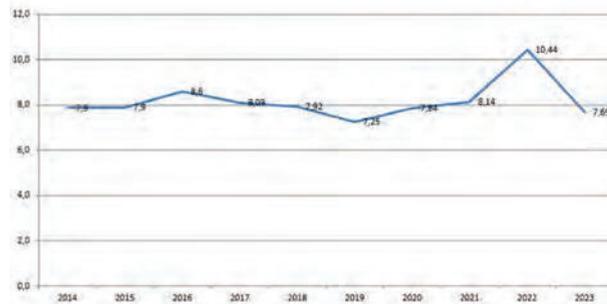
Répartition du personnel par emploi



Moyenne d'âge



Ancienneté moyenne



B LES BUDGETS

SUR LE PLAN BUDGÉTAIRE, LE SIAH COMPREND TROIS BUDGETS :

- Le budget principal eaux pluviales – GÉMAPI
- Le budget annexe eaux usées – ASSAINISSEMENT
- Le budget annexe du SAGE Croult Enghien Vieille Mer

BUDGET EAUX PLUVIALES – GÉMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)

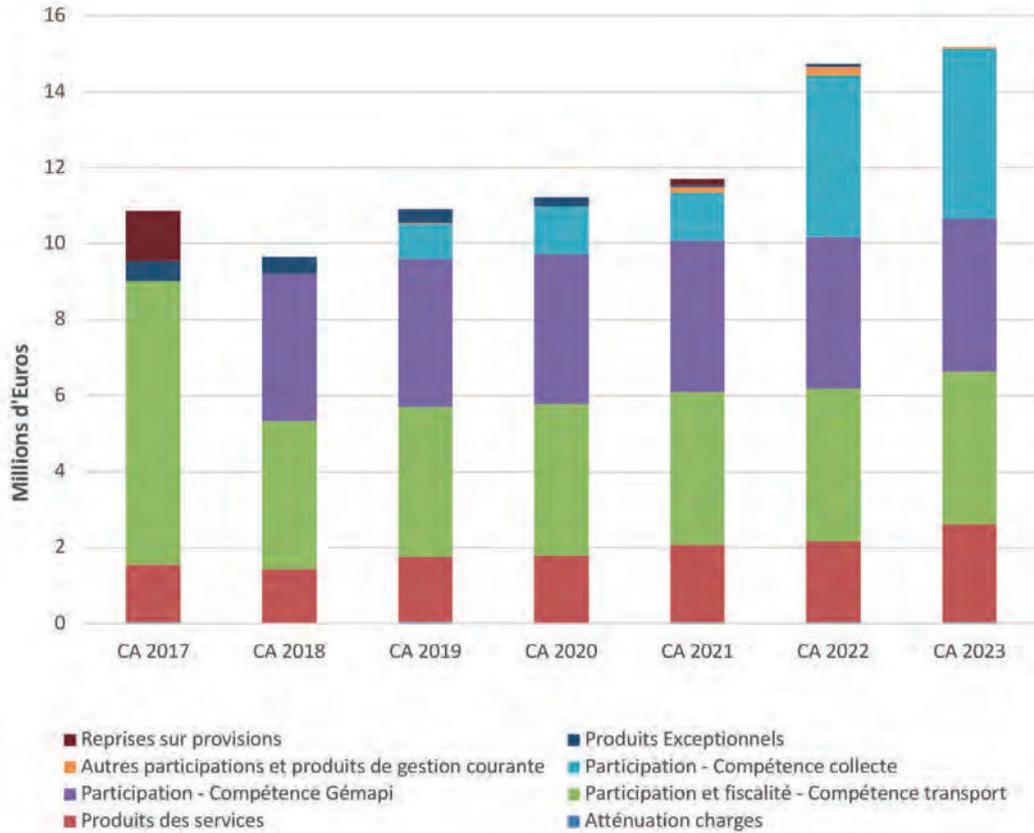
Le budget eaux pluviales – GÉMAPI a pour vocation d'assurer l'entretien des réseaux d'eaux pluviales, des bassins de retenue, du Croult et du Petit Rosne et de réaliser toutes les opérations relevant de ce domaine. Il est principalement financé par les participations des intercommunalités et les centimes syndicaux. En 2022, la participation pour la compétence Collecte des eaux pluviales a augmenté afin de pouvoir financier le programme d'investissement de réhabilitation des réseaux. Depuis 2017, les dépenses de personnel et les frais de structures et communication sont supportées par le budget eaux pluviales – GÉMAPI. Par conséquent, la refacturation (produits des services) augmente fortement en 2017. Globalement, l'année 2023 voit les recettes du budget eaux pluviales – Gémapi se stabiliser.

La compétence collecte des eaux pluviales est reprise par le SIAH à partir de 2019.

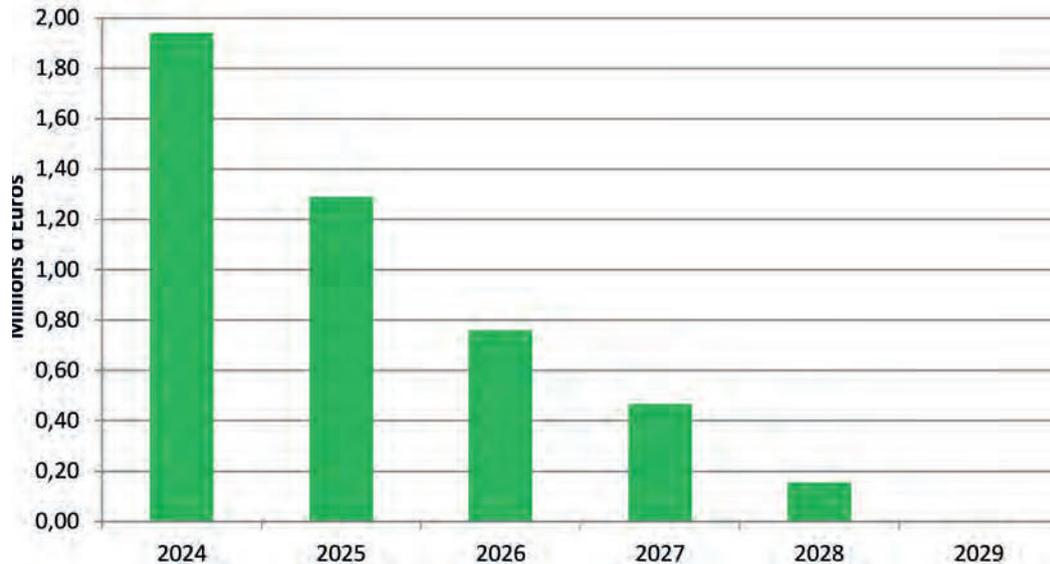
Le budget eaux pluviales – Gémapi couvre les compétences suivantes :

- la Gémapi (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations)
- la compétence intercommunale de Transport des eaux pluviales
- la compétence Collecte pour 22 communes des eaux pluviales

Recettes de fonctionnement
Montant total = 15 184 236,53€



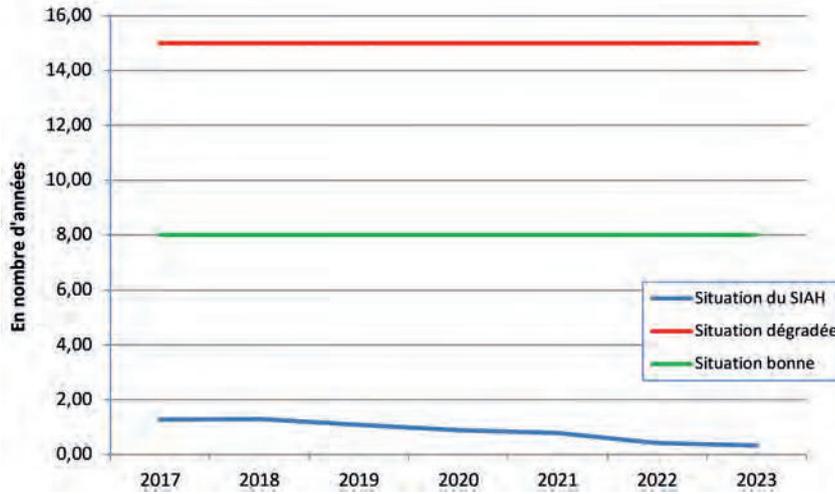
Capital restant dû au 01/01/2024 = 1 942 166,19€





01 • UNE ÉQUIPE, UN TERRITOIRE

Capacité de désendettement



Le SIAH devrait consacrer 0,33 année à rembourser le stock de sa dette, s'il y consacrait l'intégralité de son épargne brute.

BUDGET EAUX USÉES – ASSAINISSEMENT

Le budget eaux usées-assainissement gère les compétences suivantes :

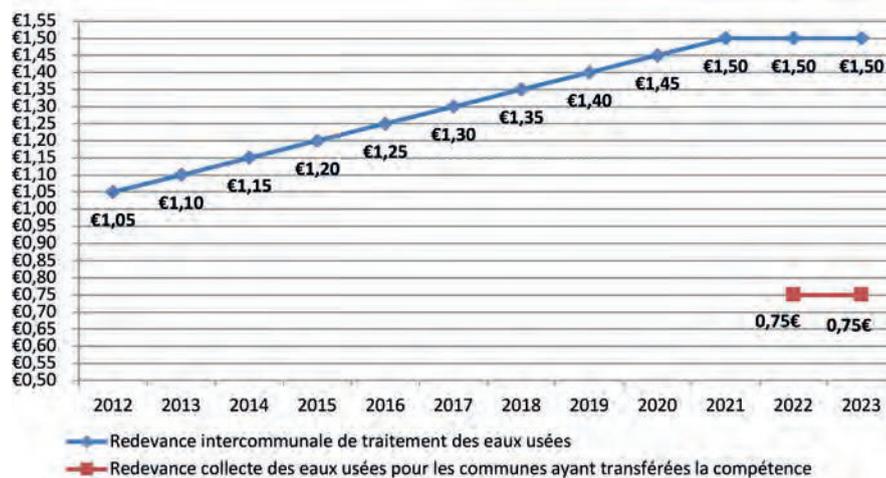
- Transport eaux usées
- Collecte eaux usées pour 22 communes ayant transférées leur compétence.

Le budget eaux usées – assainissement est principalement financé par la redevance intercommunale d'assainissement, ainsi que la redevance collecte communale d'assainissement. Cette redevance constitue la rémunération du service public de traitement des eaux usées de l'ensemble des communes et de la communauté d'agglomération membres. Depuis de nombreuses années, le SIAH veille à maintenir cette redevance à un niveau acceptable pour les usagers. L'assiette de la redevance est constituée par un prix au mètre cube d'eau facturé.

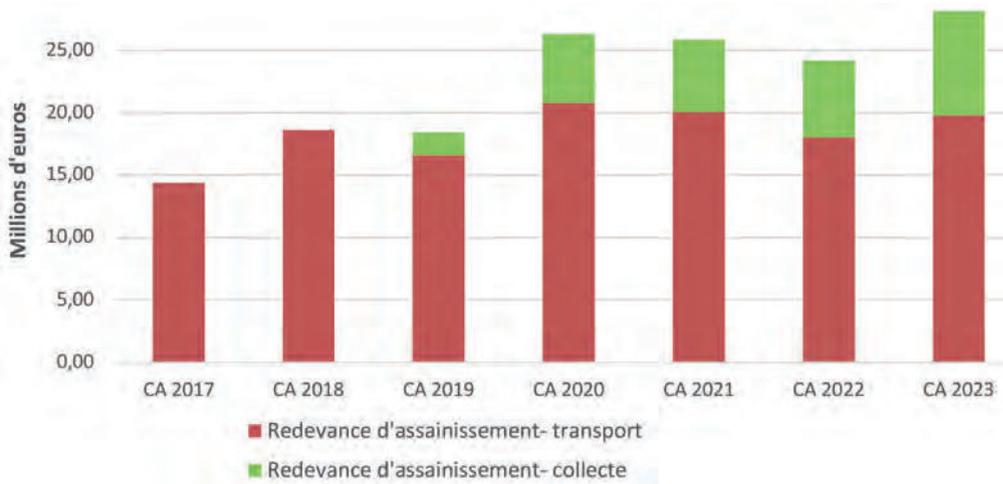
La redevance intercommunale d'assainissement pour le traitement des eaux usées est fixée à 1,50€ par mètre cube d'eau facturé.

La redevance collecte d'assainissement pour 22 communes ayant transférées leur compétence est fixée à 0,75 € par mètre cube d'eau facturé.

Evolution du montant de la redevance intercommunale de traitement (€/m³ d'eau potable facturé)



Redevance assainissement : 27 063 538,79€

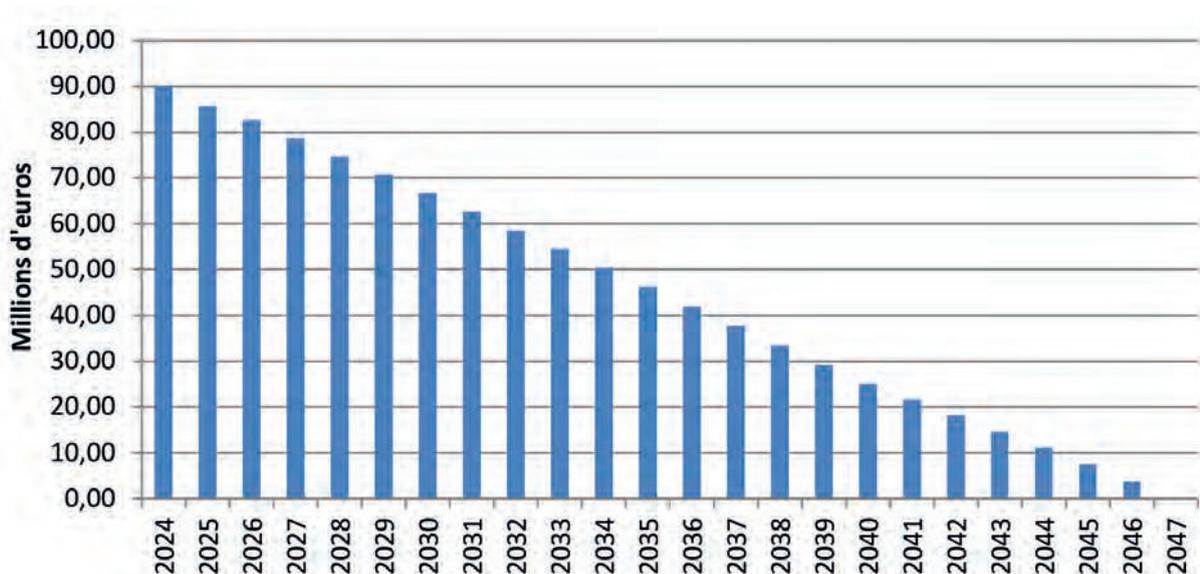


En complément, l'unité de méthanisation permet de générer une nouvelle ressource. En effet, la recette de la vente de biogaz s'élève à 1 350 525 € partagée à part égale entre le SIAH et l'exploitant de la station de dépollution. Il est à noter également que la participation au financement de l'assainissement collectif et les contrôles de conformité génèrent une recette pour 2023 à 1 100 750€.

LE PROFIL D'EXTINCTION DE LA DETTE

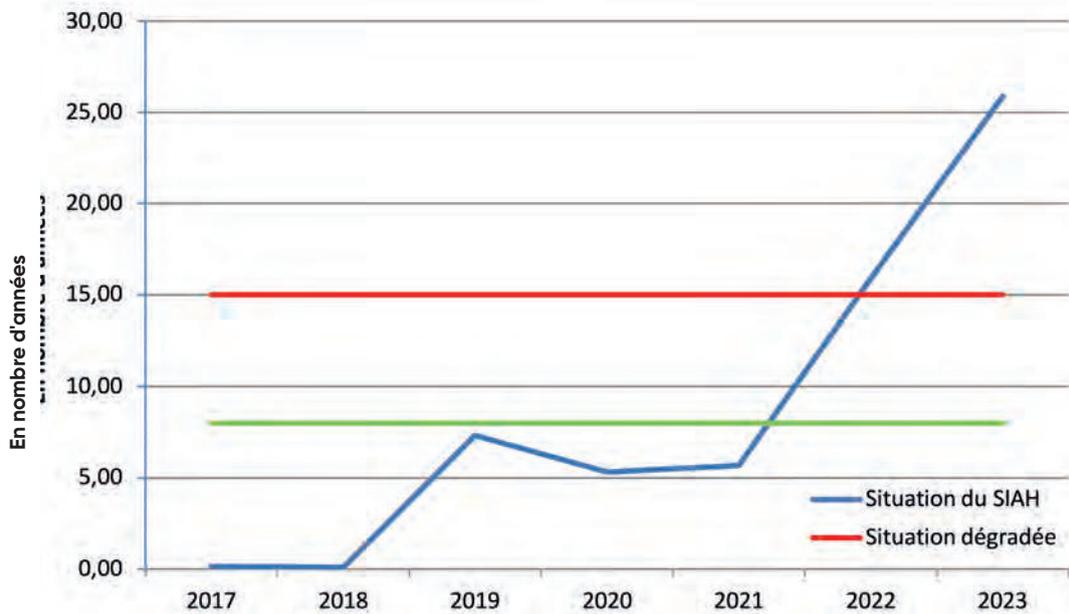
Il a été contacté un emprunt de 76 millions auprès de la Banque Européenne d'investissement en 2018, ainsi que l'avance de l'agence de l'eau de 18 millions reçue en 2019.

Capital restant dû au 01/01/2024 = 89 920 062,46€





Capacité de désendettement



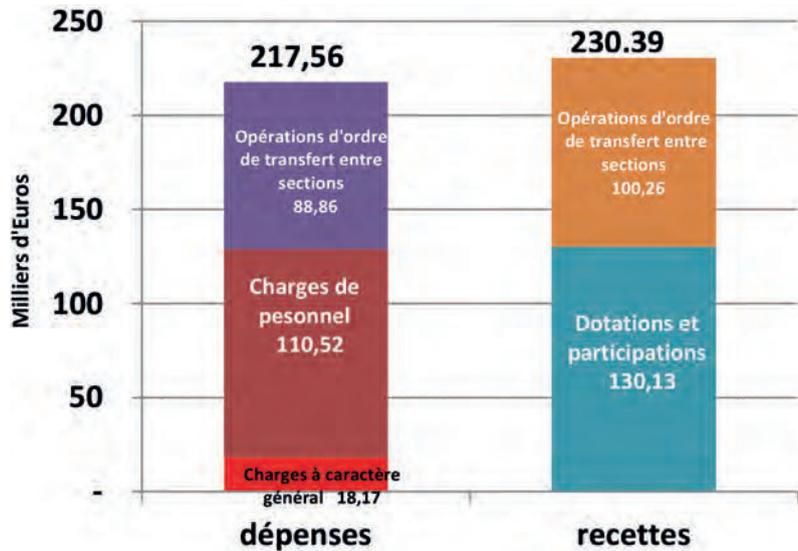
Le ratio du SIAH reste correct puisqu'il passe à 25,87 années. Une provision de 24 millions sur 3 ans (2022-2023-2024) engendre une baisse de l'épargne brute et réduit conjoncturellement la capacité de désendettement.

BUDGET SAGE

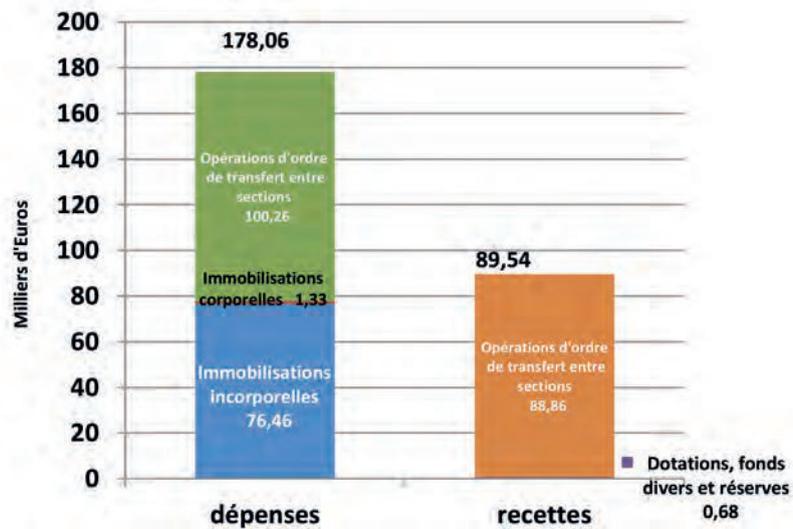
Le budget SAGE concerne le schéma d'aménagement et de gestion de l'eau sur le périmètre hydrographique du Croult-Engchien-Veille Mer et rassemblant trois structures, le Conseil Général de la Seine St Denis, le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la Région d'Engchien, et le SIAH.

Ce dernier, qui a été désigné « structure porteuse » pour l'élaboration de ce Schéma, a recruté une animatrice qui coordonne les entités de la Commission Locale de l'Eau (CLE) (commissions thématiques, bureau) et qui assure le suivi des phases importantes de l'élaboration du SAGE avec le bureau d'études, en lien avec les acteurs de l'eau du territoire.

CFU 2023 – SAGE Section de fonctionnement



CFU 2023 – SAGE
Section de fonctionnement



Vue sur le siège social du SIAH

PRÉVENIR ET GÉRER L

Le terme d'inondation est pluriel, selon l'origine des dégâts engendrés : par débordement de la rivière ou par ruissellement superficiel des eaux de pluie, que l'on soit en milieu urbain ou en zone agricole.

Dans tous les cas, la solution est elle aussi plurielle : stratégies d'urbanisme, mise en place d'ouvrages de protection et mise en œuvre d'une organisation qui permet une gestion desdits ouvrages et équipements aussi bien en préventif qu'en temps réel.

Sur le bassin versant du Croult et du Petit Rosne, la responsabilité qui incombe au SIAH dépend également des actes de chaque habitant en matière de gestion des eaux pluviales à la parcelle.

02



LE RISQUE INONDATION



A URBANISME

Afin de s'assurer de la cohérence entre la politique d'aménagement du territoire et la politique de gestion de l'assainissement, le SIAH souhaite être consulté au cours de l'élaboration des documents d'urbanisme (SCOT, PADD et PLU) en participant aux réunions de présentation aux personnes publiques et en émettant un avis sur les dossiers avant enquête publique. Le SIAH a ainsi été amené à émettre en 2023 des avis ou à participer aux réunions des Personnes Publiques Associées (PPA) sur le PLU (et leur modification/révision) de la commune de Fontenay-en-Parisis.

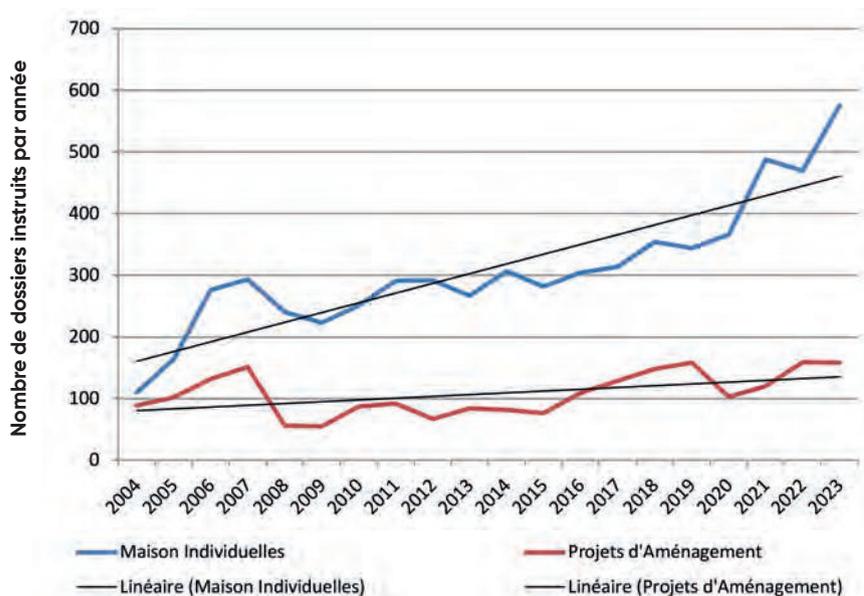
Les observations émises traduisent les prescriptions générales imposées par le SIAH aux Communautés de Communes ou d'Agglomération ou aux communes adhérentes. Ces prescriptions sont applicables jusqu'à ce que le zonage d'assainissement, à délimiter sur le territoire intercommunal ou communal conformément à l'article L.2224-10 du code général des collectivités territoriales, soit soumis à enquête publique. En effet, ce document (notice explicative, plan de zonage eaux usées et plan de zonage eaux pluviales) présente l'intérêt d'être plus précis sur les volets eaux usées et eaux pluviales pour l'ensemble des zones définies dans le cadre du PLU.



UNE PRÉSENCE AFFIRMÉE SUR LES PERMIS DE CONSTRUIRE

Chaque pétitionnaire imperméabilisant le sol a une responsabilité sur l'impact de ces eaux supplémentaires qui ruissellent vers l'aval. C'est pourquoi, au travers de son règlement d'assainissement, le SIAH prescrit, notamment, des ouvrages de rétention des eaux pluviales à la parcelle dont les volumes, cumulés à l'échelle du territoire du SIAH, contribuent fortement à écrêter les crues, particulièrement en fond de vallée.

Evolution constatée depuis 10 ans



Le SIAH émet un avis technique sur l'assainissement pour chacun des projets individuels à usage d'habitation (construction, extension, réhabilitation, etc.) et d'aménagements (construction ou réhabilitation de logements collectifs, d'hébergements hôteliers, de commerces ou d'artisanat, d'entrepôts, de locaux commerciaux, de bureaux, d'établissements publics, etc.) qu'il reçoit : les prescriptions émises portent sur les eaux usées et les eaux pluviales. De 2004 à fin 2023, 353 997 m³ de rétention des eaux pluviales à la parcelle, en domaine privé, ont été prescrits dans le cadre de nos avis émis. Le tableau ci-après présente les volumes prescrits depuis l'année 2011.



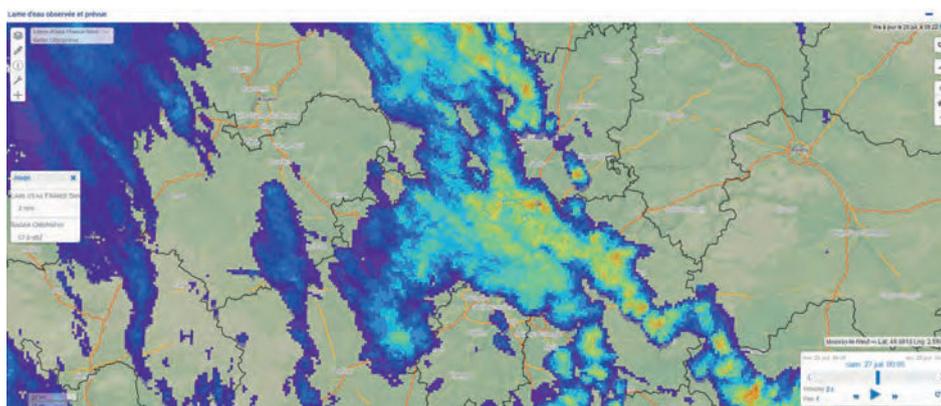
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Maisons individuelles en m ³ prescrits	445	359	231	331	336	326	370	367	403	400	527	625	694
Projets d'aménagement en m ³ prescrits	7 157	3 148	7 620	16 085	9 086	9 739	19 138	39 636	28 148	14 836	11 720	25 784	27 665

B ASTREINTE HYDRAULIQUE

L'astreinte dite « hydraulique » du SIAH est destinée à mettre à disposition du personnel spécialisé, 24H/24, 365j par an, pour gérer, en temps réel, les épisodes pluvieux en adaptant, si besoin, les consignes de hauteur des vannes des bassins de retenue en fonction des pluies passées, en cours et à venir, et de la réponse des réseaux et rivières à ces précipitations. Derrière les outils informatiques, ce sont donc plusieurs personnes, connaissant très bien le terrain et le fonctionnement de nos rivières, qui se relaient en permanence et œuvrent, en toute discrétion, pour la sécurité de tous.

Le SIAH peut, dans cette optique, bénéficier, par un marché public attribué à Météo-France en 2019, d'une vision en temps réel des pluies tombant sur chaque point du territoire, via des données fournies par des radars et par des pluviomètres. Ces outils permettent également aux techniciens en charge de l'astreinte d'avoir une prévision des pluies à venir et donc d'anticiper d'éventuels choix de gestion des réseaux d'eaux pluviales.

Capture d'écran du système d'alertes météo utilisé par le SIAH



C LE SYSTÈME DE TÉLÉGESTION

Protéger les populations contre les inondations liées aux deux principaux cours d'eau traversant son territoire d'action est l'une des principales missions du SIAH depuis sa création. Elle se concrétise par les nombreux bassins de rétention aménagés sur son bassin versant.

Ces ouvrages peuvent être de différentes natures (génie civil ou terrain naturel encaissé) et avoir différents aspects. Depuis que le SIAH est maître d'ouvrage des projets d'aménagements hydrauliques sur son territoire, ses critères de sélection ont toujours été la pertinence hydraulique et l'intégration paysagère de ses bassins. Cette politique a donné naissance à

plusieurs bassins d'envergure qui sont majoritairement à ciel ouvert et végétalisés.

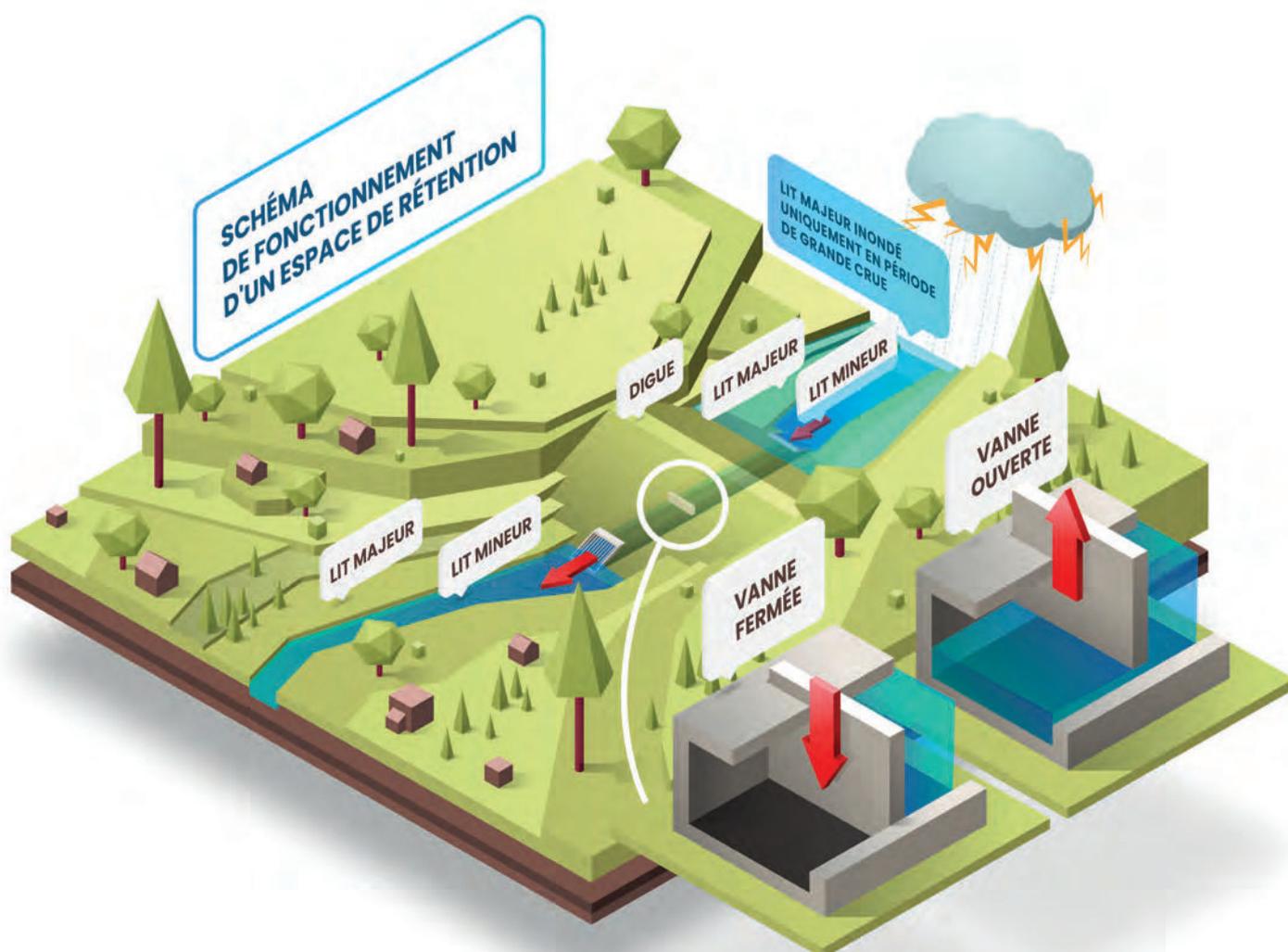
Un bassin de retenue a pour vocation de stocker les eaux de pluie afin de contrôler le débit maximum qui transitera à l'aval. La retenue des eaux est rendue possible, généralement, par une vanne installée à la sortie de l'ouvrage. Celle-ci est ouverte de sorte à laisser s'écouler le débit de temps sec du cours d'eau, et tamponne les eaux dès que le débit atteint un certain niveau, tout en laissant s'écouler un « débit de fuite » qui n'aura pas de conséquence néfaste pour l'aval. La maîtrise de ce débit de fuite, calculé lors de la conception de l'ouvrage, est donc la garantie que la rivière ne déborde pas de son lit plus en aval.

La gestion des phases de remplissage du bassin en temps de pluie et de sa vidange est un élément essentiel pour la sécurité des habitants du secteur, et cela d'autant plus en milieu urbain où les enjeux économiques peuvent être conséquents. Gérer un bassin de rétention revient donc à optimiser son remplissage dans le temps de sorte à écrêter le pic de crue.

C'est, entre autres, par l'aménagement des bassins le long de son réseau hydrographique que le SIAH contribue à prévenir le risque inondation sur son territoire.

De fait, ces bassins se retrouvent interconnectés et seule une vision globale de la sollicitation de ces ouvrages en temps de pluie permet une régulation des flux optimisée et sécuritaire.

Compte tenu de l'étendue du territoire, cette vision globale se traduit par la mise en place de moyens permettant de connaître en temps réel la sollicitation des bassins, autrement dit leur niveau de remplissage, et de pouvoir les gérer à distance.



MOYENS

Le SIAH a engagé depuis plusieurs années un programme d'aménagement du bassin versant destiné à réguler les débits du réseau hydrographique superficiel. Ce programme a permis la mise en œuvre du système de télégestion qui se compose :

- d'un poste de gestion technique centralisée, destiné à gérer les communications et à superviser le système,
- de 16 bassins de retenue télégérés, équipés de vannes motorisées et de points de mesure de niveau, destinés à optimiser le fonctionnement hydraulique de ces bassins,
- de 8 bassins de retenue télésurveillés dont on peut à tout instant connaître le niveau de remplissage,
- de 10 points de mesure de débit, répartis sur le Croult et le Petit Rosne, destinés à contrôler de manière optimale les débits de fuite et connaître en temps réel l'état du système hydraulique.

Dans le cadre du développement de son système de télégestion, le SIAH prépare l'automatisation de la vanne du bassin du Rû des champs et des Bourguignons 2. Pour cela, en 2023, le raccordement en fibre optique entre les locaux technique de Copin (Sarcelles) et du bassin du Rû des champs a été réalisé.

DES TRAVAUX DE LUTTE CONTRE LES INONDATIONS

La lutte contre les inondations de nos jours, sur le territoire du SIAH, est un mélange complexe d'actions sur les réseaux d'eaux pluviales et sur les rivières.

Dans la continuité de la prise de compétence collecte assainissement en 2019 et 2020 sur 22 communes de son périmètre d'action, le SIAH a engagé la révision de son schéma directeur d'assainissement, afin de mettre à jour les actions à engager sur les réseaux de collecte pour réduire les phénomènes de débordements des réseaux, en particulier dans les zones urbaines. Cette étude, lancée en septembre 2021, est effectuée en concordance avec l'autre étude hydraulique réglementaire lancée en 2021 relative aux ouvrages hydrauliques de type bassins de retenue, incluant des études de danger réglementaires.

La complémentarité de ces études, associées également aux études réglementaires d'aléas de type Plan de prévention des risques inondations (PPRI) lancées en 2021 par la Préfecture du Val d'Oise sur le bassin versant Croult - Petit Rosne, permettra au SIAH de se projeter sereinement dans les toutes prochaines années sur les priorités d'action en matière hydraulique. Ce sera également l'opportunité d'intégrer la nécessaire prise en compte des effets du réchauffement climatique, avec notamment ses conséquences sur les pluies de projet à prendre en compte pour les aménagements des prochaines décennies.

E UN PATRIMOINE D'OUVRAGES À EXPLOITER

Afin de maintenir et d'améliorer le système de télégestion, les capteurs et le matériel d'acquisition des données des points de mesure du réseau hydraulique sont régulièrement remplacés et améliorés : remplacement des sondes pour fiabiliser la qualité des mesures, modification de l'alimentation des

sondes, mise en place d'isolateurs galvaniques avec réglage et affichage numérique des valeurs brutes. De même, les équipements de sécurité aux abords de ces ouvrages sont régulièrement évalués et adaptés aux différentes contraintes liées à leur exploitation.

Sonde de mesure (Sarcelles)



RESTAURER ET PRÉSERVER

La préservation de la biodiversité, dans toutes ses dimensions, intra-espèces, inter-espèces, nécessite pour le gestionnaire d'espaces naturels qu'est le SIAH, de mener des réflexions à plusieurs échelles : logique d'habitats sur le site, prise en compte de corridors écologiques avec les sites connexes (communaux, régionaux).

Les compétences mobilisées en matière d'écologie par le SIAH vont toutes dans ce sens, avec des visions à court, moyen et long terme au travers de la mise en place de plans de gestions permettant de réagir aux évolutions de la nature réintroduite en ville ou en zones péri-urbaines.

03



LES MILIEUX AQUATIQUES



A DES ENJEUX AMBITIEUX

L'atteinte des objectifs de qualité des cours d'eau imposés par la Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE) passe nécessairement par la réouverture et la restauration du plus long linéaire possible, de manière à redonner aux rivières des capacités d'autoépuration et d'accueillir des écosystèmes écologiques complets et pérennes.

RENATURATION DU PETIT ROSNE À ÉZANVILLE

En 2023, le SIAH a entrepris un projet de renaturation du Petit Rosne à Ezanville, redonnant à cette rivière son aspect naturel et ses fonctionnalités écologiques et hydrauliques.

Cette petite rivière du Val d'Oise, a subi les conséquences d'une urbanisation intense au cours des

dernières décennies, avec une grande partie de son parcours bétonnée, voire enterrée. Cette artificialisation présentait divers problèmes, notamment des risques accrus d'inondation, un cadre de vie appauvri et une détérioration de la qualité écologique.

À Ezanville, la renaturation a concerné une section



de 220 mètres de la rivière. Les travaux, commençés à la mi-septembre 2022, ont redonné au Petit Rosne un tracé sinueux et des berges aménagées. Une ancienne petite mare polluée a été transformée en zone humide, directement connectée à la rivière, favorisant ainsi un écosystème riche en flore et en faune. Les possibilités de circulations douces pour les promeneurs ont été préservées voire renforcées tandis que les infrastructures préexistantes, ont été conservées et intégrées au projet.

Ce type de projet améliore la résilience des villes face aux inondations, permettant à l'eau de revenir dans son lit dès que les conditions hydrauliques le permettent. Il offre, de plus, un espace naturel de bien-être et de fraîcheur.



B UNE GESTION RAISONNÉE DES ESPACES VERTS

En 2023, diverses opérations d'entretien ont été réalisées sur les cours d'eau et ouvrages de gestion des eaux pluviales, à savoir :

- 55 201 mètres de berges ont été fauchés de manière sélective,
- 200 mètres de pousses de génie végétal ont été entretenus,
- 457 heures de nettoyage de grilles,
- 35 heures de ramassage de déchets,
- 394 tailles d'arbres pour sécurisation,
- 251 abattages d'arbres,
- 67 débitages d'arbres au sol,

- 5 dessouchages,
- destruction de 120 pieds de Buddléia de David (espèce envahissante),
- fauche nette de 1000 mètres de Renouée du Japon (espèce envahissante).

Les bassins de retenue font également l'objet d'un entretien régulier. En effet, en fonction de l'intérêt écologique du bassin, celui-ci va subir un fauchage écologique ou classique. La fauche écologique, dite tardive, est une fauche qui s'effectue en automne afin de laisser le temps à la biodiversité de se renouveler. Le SIAH réalise également l'entretien des bassins des communes qui lui en ont confié la gestion dans le cadre de conventions d'entretien. En 2023, 647 646 m² d'espaces verts ont été fauchés soit 67 ha.

AGIR CONTRE LA POLLU

La préservation de la qualité de nos rivières incombe à nous tous, acteurs individuels ou collectifs de ce territoire de l'Est du Val d'Oise.

Mauvais branchements d'assainissement, rejets « industriels » non maîtrisés, produits phytosanitaires apportés à la rivière par ruissellement, sont autant de sources de dégradation de la qualité du Croult et de ses affluents.

A l'heure où les enjeux autour de la biodiversité deviennent de plus en plus prégnants, la qualité de l'eau qui s'écoule dans nos rivières, pénalisée par des étiages de plus en plus sévères, nécessite une attention croissante et une mise en cohérence des politiques publiques locales en la matière.

04



UTION DES RIVIÈRES



A UNE STATION DE DÉPOLLUTIONS DES EAUX USÉES PERFORMANTES

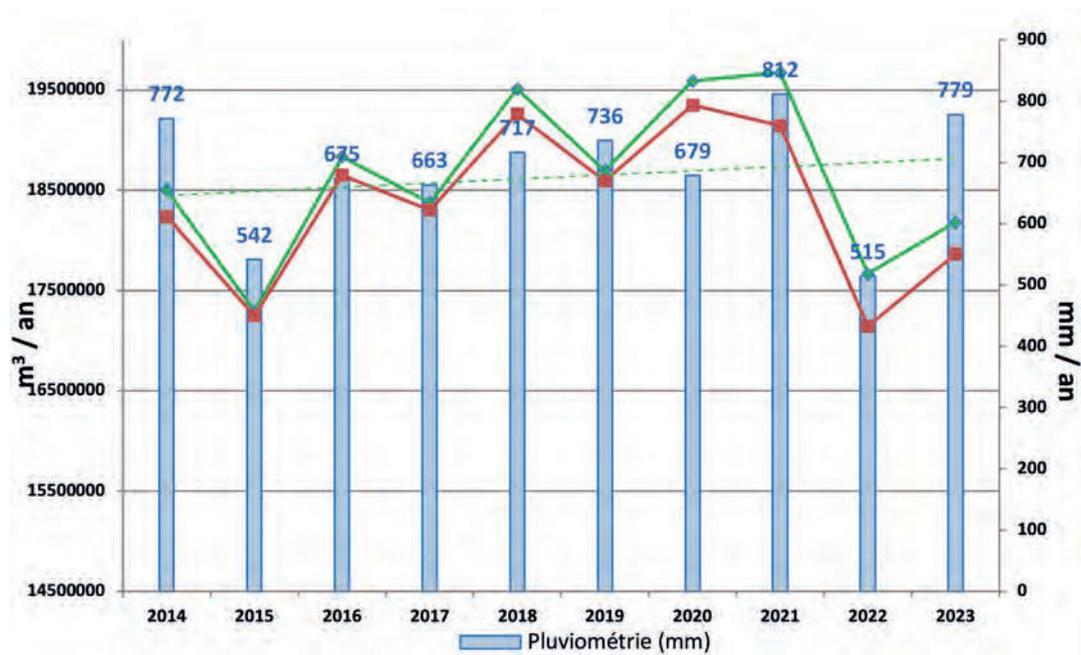
En 2023, la station de dépollution a reçu 18 182 733 m³ d'eaux usées. En moyenne journalière, elle a reçu 48 922 m³ d'eaux usées (soit 88 % de son débit nominal qui est de 55 500 m³ / jour). Le tableau suivant donne les valeurs annuelles de la station de dépollution :

	Pluviométrie* en mm	By pass vers Seine-Aval	Eaux brutes	Eaux Épurées
Volume annuel en m ³	778,90	316 973	17 865 760	18 587 535
Moyenne mensuelle en m ³	64,9	26 414	1 488 813	1 548 970
Minimum mensuel en m ³	1,6	0	1 244 690	1 278 560
Maximum mensuel en m ³	107	58 119	1 671 950	1 759 910

*Pluviométrie : moyenne des données fournies par les pluviomètres de Bonneuil-en-France, Jagny-sous-Bois, Roissy-en-France et Villaines-sous-Bois.



Suivi pluriannuel des volumes collectés et reçus en entrée de station (2013 – 2023)



Vue sur la plateforme pédagogique



04 • AGIR CONTRE LA POLLUTION DES RIVIÈRES

Le tableau suivant présente les charges moyennes obtenues dans les eaux brutes pour chacun des principaux paramètres :

	Débit Eau Brute en m ³ / jour	Charge en DCO en kg / jour	Charge en DBO ₅ en kg / jour	Charge en MES en kg / jour	Charge en NTK en kg / jour	Charge en Pt en kg / jour
Domaine de garanties (nominal)	55 500	40 400	16 380	20 600	4 230	600
Moyenne 2023	48 920?	35 264	14 051	17 552	3 224	356
Fraction 2023/ nominal	88 %	87 %	86 %	85 %	76 %	59 %
Moyenne 2022	47 001	35 108	14 736	16 770	3 126	350
Rappel 2022/ Nominal	85 %	87 %	90 %	81 %	74 %	58 %

En 2023, la charge moyenne reçue (selon la formule contractuelle de calcul de la pollution) sur la station correspond à 280 810 équivalents habitants (proche de la capacité nominale qui est de 300 000 équivalents habitants), en diminution par rapport aux années précédentes pour lesquelles on constatait une augmentation constante.

Station de dépollution des eaux usées : vue générale



Le tableau ci-dessous expose les concentrations moyennes des principaux paramètres des effluents traités par la station de dépollution :

	DCO	DBO ₅	MES	NH ₄	NTK	NGL	Pt
Moyenne 2023 (en mg / l)	33,06	3,72	8,03	6,64	8,24	14,13	0,97
Objectif de traitement (en mg / l)	90	25	30	pas de norme de rejet	10	10	1

Les rendements épuratoires globaux (correspondants à l'abattement réalisé via le traitement de la station entre les effluents d'entrée et ceux rejetés dans la Morée) sont exposés ci-dessous :

	DCO	DBO ₅	MES	NH ₄	NTK	NGL	Pt
Moyenne 2023	95,12	98,59	97,58	87,23	85,63	78,05	85,98
Objectif de rendement	75%	80%	90%	80%	75%	70%	70%

Les résultats obtenus, tant en concentrations qu'en rendements, traduisent un traitement très satisfaisant de la pollution par la station de dépollution de Bonneuil-en-France et ce malgré les travaux d'extension qui peuvent impacter ponctuellement la capacité épuratoire de l'usine.

Les concentrations des différents paramètres de l'eau traitée et les rendements épuratoires globaux obtenus en 2023 sont dans les mêmes ordres de grandeur que ceux de l'année précédente.

Vue sur la zone de digestion et de réinjection du biogaz dans le réseau public



B GESTION DES BOUES

Les boues de la station de dépollution, produites à différentes étapes du traitement des eaux, sont évacuées vers plusieurs plateformes de compostage. En 2023, 19 377 tonnes de boues ont été produites et envoyées en centre de compostage agréé.

Teneur (mg/kg MS)	Cadmium (Cd)	Chrome (Cr)	Cuivre (Cu)	Mercure (Hg)	Nickel (Ni)	Plomb (Pb)	Zinc (Zn)
Seuil réglementaire à ne pas dépasser	10	1 000	1 000	10	200	800	3 000
Moyenne annuelle*	0,8	65,9	367,5	0,6	30,8	29,8	1 090

C MÉTHANISATION DES BOUES

Depuis le 4 novembre 2020, le SIAH réinjecte le biogaz produit à partir des boues de la station d'épuration, devenant ainsi la première station de dépollution du Val d'Oise à injecter du gaz vert dans le réseau de gaz de ville. Ces évolutions techniques permettent de proposer une nouvelle source d'énergie verte et inépuisable, en produisant jusqu'à 13 GWh/an de gaz vert, soit la consommation de gaz annuelle de 2 600 logements neufs chauffés au gaz (source GRDF).

En complément de son aspect écologique, cette démarche permet la mise en place d'une économie circulaire. En effet, la réutilisation du biogaz permet de limiter la consommation de matières premières ainsi

que d'énergies non renouvelables. Enfin, les recettes générées par la revente de cette ressource, permettront de réduire les coûts de fonctionnement de la station de dépollution, qui peuvent se montrer importants.

La quantité de biométhane produit par la station de dépollution de Bonneuil-en-France en 2023 équivaut à la consommation annuelle de 1.150 clients ou 27 bus (en 2021, 1.880 clients GRDF ou 44 bus ; en 2022, 1.755 clients GRDF ou 41 bus).

Base = données GRDF : Consommation moyenne des clients GRDF = 6 MWh/an ; Consommation moyenne d'un bus 256 MWh/an.



D TRAVAUX D'EXTENSION DE LA STATION DE DÉPOLLUTION

Le marché de Conception-Réalisation-Exploitation-Maintenance (CREM) pour l'extension de la station de dépollution a été attribué au groupe OTV (mandataire), Sources, Demathieu-Bard Construction, Eiffage Génie civil, Egis, Berim et Lelli Architectes, et a été signé le 6 septembre 2017.

Dans la continuité de l'enquête publique menée par le SIAH du 19 novembre au 19 décembre 2018, le SIAH a été autorisé à engager les travaux par un arrêté préfectoral en date du 7 juin 2019. Les travaux ont ainsi pu démarrer par ordre de service en date du 9 juillet 2019, pour une fin prévisible en 2023.

Au cours de l'année 2023, les principaux travaux réalisés sont les suivants : fin des travaux de réhabilitation

du bassin biologique et des deux clarificateurs associés puis remise en service de ces ouvrages à partir du 23 janvier 2023 ; fin des travaux de réhabilitation sur le décanteur primaire puis mise en service de cet ouvrage mi-mars 2023 ; réhabilitation du décanteur tertiaire de début juin à mi-septembre 2023 ; Vidange et la démolition partielle des anciens ouvrages de digestion en vue de leur réhabilitation pour la gestion des eaux pluviales et des eaux d'extinction en cas d'incendie ; Démolition des anciens silos de stockage des boues déshydratées ; Poursuite des travaux de voirie, façade, etc.

En 2023, de nouvelles étapes du process ont été mises en service à savoir l'hydrolyse thermique des boues biologiques (en juillet) et l'épaississement statique des boues primaires (mi-novembre).

E UN RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT EN BON ÉTAT, ACCESSIBLE, RESPECTANT LE SÉPARATIF ET GÉRÉ DE FAÇON PATRIMONIALE

EXPLOITATION

L'entretien des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales est effectué selon une fréquence prédéterminée. La définition de cette fréquence est établie sur la base de notre connaissance pratique des réseaux et des informations relevées sur ces ouvrages vétusté, dysfonctionnements observés, inspections télévisées, etc.). En accord avec la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France (CARPF), 22 communes adhérentes ont décidé de transférer la compétence assainissement au SIAH. Il s'agit d'Arnouville, Bonneuil-en-France, Bouque-

val, Chennevières-lès-Louvres, Ecoen, Epiais-lès-Louvres, Fontenay-en-Parisis, Garges-Lès-Gonesse, Gonesse, Goussainville, Le Mesnil-Aubry, Le Plessis-Gassot, Le Thillay, Louvres, Puisseux-en-France, Roissy-en-France, Saint-Witz, Sarcelles, Vaud'herland, Vémars, Villeron et Villiers-le-Bel. En effet, le législateur a souhaité à terme que les Communautés de Communes et d'Agglomération exercent la compétence « assainissement » et c'est dans le cadre de cette prise de compétences que la CARPF et le SIAH ont œuvré pour que le SIAH puisse disposer d'une logique intégrée avec la collecte (réseaux

communaux) le transport et le traitement des eaux usées mais aussi la collecte et le transport des eaux pluviales.

Ces interventions concernent principalement : visites et contrôles visuels, curage mécanique des collecteurs, nettoyage des bouches d'engouffrement, traitement des déchets d'assainissement, pompage des bacs à graisses et traitement des déchets graisseux.

INSPECTIONS TÉLÉVISÉES

Les réseaux de collecte et de transport d'eaux usées et d'eaux pluviales évoluent dans le temps.

Leur structure ainsi que leur étanchéité peuvent s'altérer sous l'effet de facteurs internes et externes (corrosion due aux effluents ou aux sols, chocs dus aux véhicules lourds, défauts structurels, etc.). L'inspection télévisée permet de visualiser de l'intérieur la canalisation enterrée et de recueillir et compiler des informations très précises sur leur état. Il en découle éventuellement des préconisations d'interventions ou de travaux. Cette approche permet d'agir de façon préventive, ce qui a le double avantage de réduire les dommages environnementaux (en évitant des déversements d'eaux usées dans le milieu naturel par exemple) et de réduire le plus souvent les coûts d'intervention ou éventuellement de lisser les dépenses

financières par rapport au budget courant. En 2023, 4 861 mètres de réseaux de transport des eaux usées et 1 371 mètres de réseaux de transport des eaux pluviales ont fait l'objet d'une inspection télévisée

CURAGE

Le curage d'une canalisation consiste à envoyer un tuyau souple à haute pression à l'intérieur du collecteur. En 2023, 14 404 mètres de canalisations de transport des eaux usées ont été curés

TRAVAUX DIVERS

Les interventions réalisées consistent en des travaux de réparation et de remise en état des ouvrages. Ces travaux consistent à sceller ou à remplacer les tampons de regard de visite sous chaussée ou sous trottoir, à sceller ou à remplacer les bouches d'engouffrement, à rechercher et à mettre à niveau les tampons sur regard de visite, à reprendre la tranchée d'assainissement sur d'éventuels affaissements ou encore à réhabiliter certains regards.

ASTREINTE

L'ensemble des réseaux placés sous la compétence du SIAH bénéficie 24/24H de 3 niveaux d'astreintes en fonction des situations rencontrées : une astreinte « exploitation », une astreinte « hydraulique » et une astreinte « surveillance ».

COLLECTE

PRESTATIONS

Réseau de Collecte	Curage		Inspections télévisées (m)		Petits travaux d'assainissement en nombre d'interventions	Interventions d'astreinte en nombre d'interventions
	EU*	EP*	EU	EP	Tous réseaux	Tous réseaux
Arnouville	2881	0	588	260	10	60
Attainville	0	0	0	0	0	0
Baillet en France	200	30	0	0	2	7
Bonneuil en France	0	35	900	526	0	2
Bouffémont	0	0	0	0	0	2
Bouqueval	0	0	0	0	2	0
Chennevières Lès Louvres	0	0	0	2	0	0
Domont	0	0	0	0	0	1
Ecouen	0	78	159	106	34	11
Epias lès Louvres	0	0	0	174	1	0
Ezanville	0	0	0	0	0	4
Fontenay en Parisis	0	0	2	202	12	6
Garges lès Gonesse	9320	1328	3288	1385	24	115
Gonesse	8882	150	2450	694	54	70
Goussainville	527	387	702	24	60	94
Le Mesnil Aubry	340	0	0	0	6	2
Le Plessis Gassot	0	0	130	0	0	0
Le Thillay	841	0	524	75	25	10
Louvres	675	0	0	0	8	22
Mareil en France	380	0	0	0	0	0
Moisselles	0	0	0	0	0	0
Montsout	0	0	158	0	3	10
Piscop	0	0	0	0	0	0
Puiseux en France	0	0	821	2410	1	14
Roissy en France	1800	0	0	0	2	4
Saint Brice sous Forêt	667	0	0	0	0	6
Saint Witz	1015	0	622	242	2	6
Sarcelles	80687	215	3308	1128	48	221
Vaud'Herland	0	0	0	0	0	1
Vémars	1025	0	187	139	0	7
Villaines-sous-bois	0	0	0	0	0	4
Villeron	0	0	0	0	3	4
Villiers le Bel	5621	100	1767	724	30	61
Total	114861	2323	15606	8091	327	744

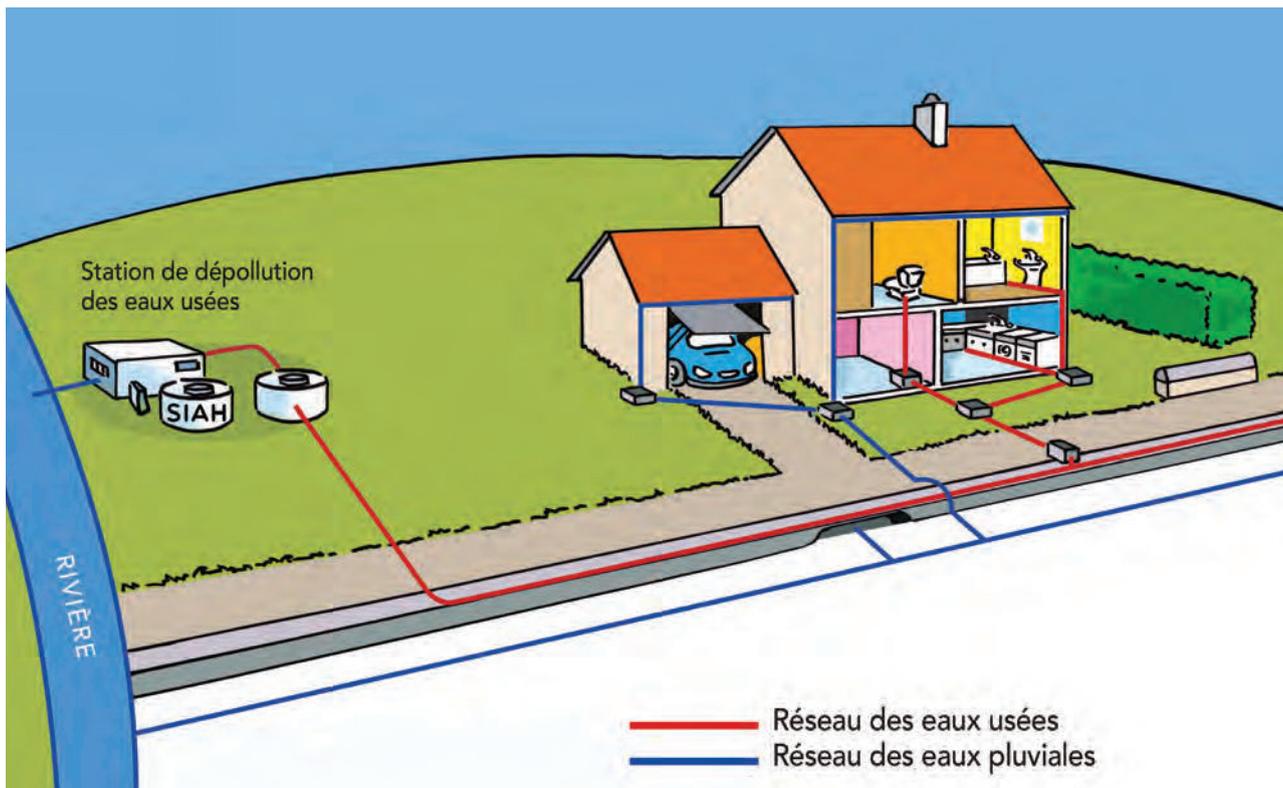
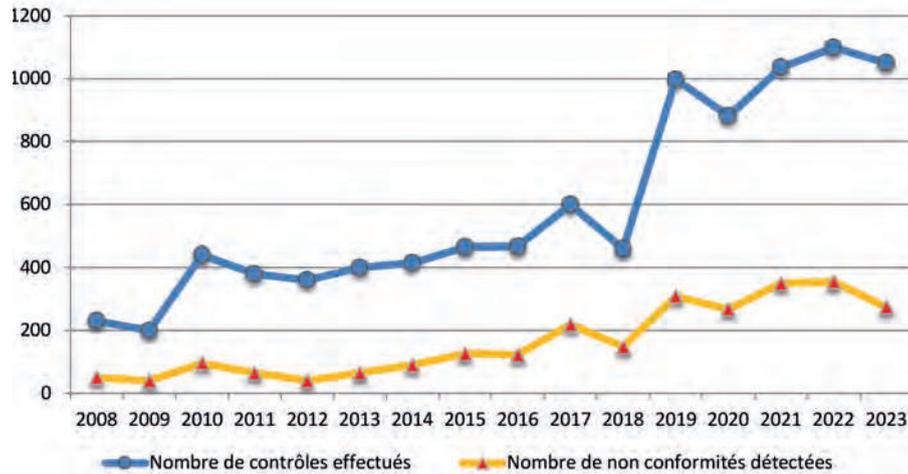
*EU = réseaux des eaux usées, EP = réseaux d'eau pluviales

**Gestion par voie conventionnelle

MISE EN CONFORMITÉ DES BRANCHEMENTS

Le réseau d'assainissement du SIAH est de type séparatif. Le respect de la bonne séparation des eaux usées et des eaux pluviales est une condition indispensable pour le fonctionnement optimal du système mais également pour le respect du milieu naturel. Les agents du SIAH effectuent, tout au long de l'année, des vérifications des raccordements de particuliers aux réseaux hydrauliques.

Évolution du nombre de contrôles effectués et du nombre de branchements non conformes détectés.



TRAVAUX ASSAINISSEMENT ET GEMAPI POUR L'ANNÉE 2023

TRAVAUX DE CRÉATION D'UN COLLECTEUR D'EAUX USÉES ET LA RÉHABILITATION DE LA COLLECTE DES EAUX PLUVIALES DE L'IMPASSE DU GÉNÉRAL CHARLES DE GAULLE - BOUQUEVAL

Montant des travaux : 50 009.30€ HT

Montant réalisé en 2023 : 50 009.30€ HT

- Pose d'une canalisation d'eaux usées en fonte de 54 mètres ;
- Pose de 3 regards d'eaux usées ;
- Pose de 3 regards d'eaux pluviales ;
- Pose d'une canalisation de 27 mètres d'eaux pluviales ;
- Création de 2 branchements d'eaux usées.

TRAVAUX DE CREATION D'UN COLLECTEUR D'EAUX USEES DE LA RUE NOUVELLE – VILLIERS-LE-BEL

Montant des travaux : 229 518.75 € HT

Montant réalisé en 2023 : 199 247.42 € HT

- Pose d'une canalisation d'eaux usées en fonte de 160 mètres ;
- Pose de 8 regards d'eaux usées ;
- Création de 16 branchements d'eaux usées.

TRAVAUX DE RÉHABILITATION DES COLLECTEURS COMMUNAUX D'EAUX USÉES ET D'EAUX PLUVIALES DE LA RUE JEAN-FRANCOIS CHALGRIN – GARGES-LES-GONESSE

Montant des travaux : 63 349.50 € HT

- Chemisage d'une canalisation d'eaux usées de diamètre 200 mm sur 190 mètres ;
- Chemisage d'une canalisation d'eaux pluviales de diamètre 300 mm sur 138 mètres ;
- Chemisage d'une canalisation d'eaux pluviales de diamètre 400 mm sur 23 mètres ;
- Réfection complète de 21 regards de visite.

TRAVAUX DE RÉHABILITATION DES COLLECTEURS COMMUNAUX D'EAUX USÉES ET D'EAUX PLUVIALES DE LA RUE DE BELLEVUE – SARCELLES

Montant des travaux : 275 102.30 € HT

- Création d'un réseau d'eaux usées en fonte de diamètre 200 mm sur 205 mètres ;
- Comblement du réseau d'eaux usées existant par comblement ;
- Remplacement de 23 branchements d'eaux usées, y compris les boîtes de branchement ;
- Création de 7 regards de visite d'eaux usées ;
- Remplacement de 3 regards avaloirs d'eaux pluviales.



Rue Chalgrin à Garges-lès-Gonesse en 2023, on aperçoit au fond le gainage en train d'être posé



Rue Bellevue à Sarcelles

TRAVAUX DE RÉHABILITATION DES COLLECTEURS COMMUNAUX D'EAUX USÉES DES AVENUES PASCAL, PASTEUR ET VOLTAIRE – LE THILLAY

Montant des travaux : 368 013.76 € HT

- Remplacement d'une canalisation d'eaux usées en polypropylène de diamètre 200 mm sur 215 mètres ;
- Remplacement de 17 branchements d'eaux usées, y compris les boîtes de branchement ;
- Remplacement de 12 regards de visite d'eaux usées.

TRAVAUX DE RÉHABILITATION DES COLLECTEURS COMMUNAUX D'EAUX USÉES ET D'EAUX PLUVIALES DU QUARTIER DU GRAND BOUTEILLIER – LOUVRES

Montant des travaux : 1 981 119.70 € HT

PHASE 2 : SECTEUR AVENUE DE PROVENCE

Travaux réalisés de Novembre 2022 à Décembre 2023

- Chemisage d'une canalisation d'eaux usées de diamètre 200 mm sur 1 380 mètres ;
- Remplacement d'une canalisation d'eaux usées en fonte de diamètre 200 mm sur 120 mètres ;
- Remplacement de 165 branchements d'eaux usées, y compris les boîtes de branchement ;
- Réfection complète de 62 regards de visite d'eaux usées existants ;
- Chemisage d'une canalisation d'eaux pluviales de diamètre 300 mm sur 945 mètres ;
- Chemisage d'une canalisation d'eaux pluviales de diamètre 400 mm sur 120 mètres ;
- Chemisage d'une canalisation d'eaux pluviales de diamètre 500 mm sur 105 mètres ;
- Chemisage d'une canalisation d'eaux pluviales de diamètre 600 mm sur 40 mètres ;
- Remplacement d'une canalisation d'eaux pluviales en fonte de diamètre 300 mm sur 160 mètres ;
- Remplacement de 147 branchements d'eaux pluviales, y compris les boîtes de branchement ;
- Réfection complète de 65 regards de visite d'eaux pluviales existants.



LeThillay, avenues Pasteur et Voltaire

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET DE RESTAURATION DU CHEMIN DE RANDONNÉE PASSANT PAR L'OUVRAGE D'AMENÉE AU BASSIN DES GARENNES – FONTENAY-EN-PARIS

Montant des travaux : 53 419.40 € HT

- Pose d'une passerelle de franchissement sur 12 mètres ;
- Pose d'un banc et d'une poubelle en bois ;
- Aménagements paysagers (prairie fleurie et plantation de fruitiers) ;
- Mise en place d'un panneau de communication.



Bassin de retenue des Garennes
Fontenay-en-Parisis 2023

TRAVAUX DE RÉHABILITATION DES RÉSEAUX D'EAUX USÉES DES AVENUES DES GLYCINES, HOCHÉ, HENRI DUNANT, DU MARÉCHAL BESSIERES, DU CHATEAU, DES VIOLETTES, ET DE LA RUE DES ÉCOLES – LE THILLAY

Montant des travaux : 1 538 044.30 € HT

PHASE 1 : TRAVAUX DE CHEMISAGE (Lot 1)

Travaux réalisés d'Avril 2023 à Juillet 2023

- Chemisage d'une canalisation d'eaux usées de diamètre 1200 mm sur 153 mètres ;
- Chemisage d'une canalisation d'eaux usées de diamètre 1000 mm sur 895 mètres ;
- Réfection complète de 30 regards de visite d'eaux usées existants.

TRAVAUX DE REOUVERTURE DU PETIT ROSNE – EZANVILLE

Montant des travaux : 1 709 183 € HT

Montant réalisé en 2023 : 800 511 € HT

- Réouverture du Petit Rosne sur 235ml dans un lit naturel associé à une ripisylve
- Création d'une zone humide sur 500m²
- Création d'un cheminement le long du cours d'eau
- Création de 2 passerelles de franchissement du cours d'eau
- Création d'un parking en compensation des stationnements neutralisés pour le cheminement

TRAVAUX DE REHABILITATION DES RESEAUX EU ET EP DE LA RUE DE MIRAVILLE – SARCELLES

- Pose d'une canalisation EU en PRV DN200 sur 117 mètres ;
- Pose de 7 regards EU ;
- Renouvellement de 21 branchements EU
- Chemisage d'une canalisation EP DN500 en béton sur 122 mètres ;
- Renouvellement de 5 branchements EP et 8 avaloirs

TRAVAUX DE CREATION D'UN RESEAU EP DE LA RUE MARYSE BASTIE – SARCELLES

Montant des travaux : 136 288 € HT

Montant réalisé en 2023 : 136 288 € HT

- Pose d'une canalisation EP DN250 en PVC sur 50 mètres ;
- Pose d'une canalisation EP DN300 en PVC sur 150 mètres ;
- Pose de 16 regards et 5 bouches d'égout ;
- Création d'un bassin de rétention Tubosider 2000mm pour un volume de 235m³



Opération de chemisage à Le Thillay en 2023, la gaine souple est introduite dans la canalisation à réhabiliter



Opération rue Bastié à Sarcelles 2023

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA RUE GERMAINE RICHIER – VILLIERS-LE-BEL

Montant des travaux : 340 137 € HT

Montant réalisé en 2023 : 169 422 € HT

- Pose d'une canalisation EP DN300 en béton sur 65 mètres ;
- Pose d'une canalisation EP DN500 en béton sur 205 mètres ;
- Pose d'une canalisation EU DN200 en fonte sur 25 mètres ;
- Pose d'une canalisation EU DN250 en fonte sur 205 mètres ;
- Pose de 10 regards ;
- Création de 2 branchements.



Rue Richier à Viller-le-Bel

TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT COMMUNAL DES EAUX USÉES ET DES EAUX PLUVIALES DE LA RUE AMBROISE JACQUIN SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE FONTENAY-EN-PARISIS

Montant des travaux : 598 970,70€ € HT

Montant réalisé en 2023 : 359 389,30 € HT

Travaux sous maîtrise d'œuvre externe Egis.

- Réhabilitation par chemisage de 280 ml de collecteur de transport des eaux usées Ø250 mm ;
- Réhabilitation par chemisage de 205 ml de collecteur de transport des eaux pluviales de diamètre 600 mm et de 90 ml de diamètre 700 mm ;
- Réhabilitation de 24 regards ;
- Reprise de 16 branchements d'eaux usées et de 15 branchements d'eaux pluviales.

TRAVAUX DE RÉHABILITATION DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT DE LA RUE DE LA MEUNERIE AU MESNIL-AUBRY

Montant des travaux : 207 062,60 € HT

- Remplacement d'une canalisation d'eaux usées en grès de diamètre 200 mm sur 90 mètres par une canalisation en fonte ;
- Remplacement de 6 branchements d'eaux usées, y compris les boîtes de branchement ;
- Remplacement de 3 regards de visite d'eaux usées ;
- Pose d'une canalisation d'eaux pluviales de diamètre 300 mm sur 70 mètres ;
- Pose de 6 regards de visite d'eaux pluviales ;
- Création de 7 regards avaloirs ;
- La réalisation d'une tranchée drainante sous voiries.

REHABILITATION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT DE LA RUE DANIEL PANQUIN ET LA RUE MAURICE BERTEAUX A GARGES LES GONESSE.

Montant des travaux : 619 876.42 € HT

- Remplacement d'une canalisation d'eaux usées en fonte de diamètre 200 mm sur 372 mètres ;
- Remplacement de 55 branchements d'eaux usées, y compris les boîtes de branchement ;
- Remplacement de 14 regards de visite d'eaux usées ;
- Pose d'une canalisation d'eaux pluviales de diamètre 300 mm sur 217 mètres ;
- Pose de 7 regards de visite d'eaux pluviales ;
- Création de 9 regards avaloirs ;



Rue Panquin - Garges-lès-Gonesse

TRAVAUX DE RÉHABILITATION DES RÉSEAUX (EU/EP) POUR L'ANNÉE 2023

Montant des travaux : 229 842.28 € HT

COMMUNES	RUES	PRESTATIONS REALISÉES	MONTANT € H.T
Le Mesnil-Aubry	Rue de Paris	Réseau EP DN 300 mm sur 115 ml	33 673,00
Le Thillay	Avenue Voltaire	Réseau EU DN 200 mm sur 12 ml	3 884,00
Roissy-en-France	Rue Jean Moulin	Réseau EP DN 300 mm sur 116 ml	23 390,50
Roissy-en-France	Place du Pays de France	Réseau EP DN 400 mm sur 49 ml	13 704,00
Sarcelles	Rue de Bellevue	Réseau EU DN 400 mm sur 215 ml Réseau EP DN 300 mm sur 13 ml DN 400 mm sur 177 ml	80 034,78
Vémars	Rue François Mauriac	Réseau EU DN 200 mm sur 230 ml	23 126,00
Vémars	Rue du Jeu d'Arc	Réseau EU DN 200 mm sur 347 ml	42 175,00
Vémars	Avenue des 10 Arpents	Réseau EP DN 300 mm sur 49 ml	9 855,00

RÉGULARISATION FONCIÈRE DES CANALISATIONS

Certaines canalisations publiques sont installées sur des terrains privés. La collectivité qui a réalisé la canalisation et qui l'exploite doit alors obtenir l'autorisation du propriétaire du terrain traversé par l'ouvrage.

Dans cette éventualité, l'autorisation du propriétaire peut être formalisée par la conclusion d'une servitude de passage de canalisation. Celle-ci est un acte conventionnel permettant à la collectivité d'intervenir sur un terrain privé pour toute opération d'entretien courant ou en cas d'urgence (effondrement, engorgement,...). La servitude permet aussi la parfaite information des propriétaires successifs du terrain.

DÉMARCHE DE DIAGNOSTIC PERMANENT

L'existence d'un réseau très développé de collecte et de transport des eaux usées et des eaux pluviales est bien entendu une nécessité pour recueillir ces eaux et les acheminer, qui à la station de dépollution des eaux usées, qui à la rivière.

Néanmoins, une canalisation, soumise notamment aux agressions des effluents qui y transitent et des sols qui l'entourent, ainsi qu'aux charges qui s'exercent de par la circulation par exemple, se dégrade dans le temps.

Afin de prévenir les dysfonctionnements liés à ces dégradations et de fait bien souvent des désagréments aux usagers, le SIAH a mis en place depuis plusieurs années un ensemble d'actions visant à connaître « en temps réel » l'état de son réseau.

Une des plus anciennes actions est la mise en place, au début des années 2000, de points de mesure (hauteur, vitesse) dans les canalisations, de manière à mieux connaître les débits transitant dans lesdits collecteurs, et surtout d'en voir l'évolution dans le temps. La réalisation d'études de diagnostics en fait également partie, associée à des programmes ambitieux de passages de caméras dans les canalisations.

Ces approches préventives permettent également de mettre en place des politiques prospectives en matière de renouvellement des réseaux, gages de lissage des investissements et donc de maîtrise des impacts financiers sur la facture d'eau et les impôts fonciers, sources essentielles des recettes du SIAH dans les domaines respectifs des eaux usées et des eaux pluviales.

L'ensemble de ces informations, structurelles ou liées à la gestion des ouvrages, est reporté dans un Système d'Information Géographique (SIG), véritable base de données géographique et outil d'aide à la décision pour de nombreuses missions du SIAH.



SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE (SIG)

Le Système d'Information Géographique (SIG) fournit un référentiel de données consultable à différentes échelles superposant des couches patrimoniales relatives aux réseaux et aux ouvrages eaux pluviales et eaux usées, des couches relatives au milieu naturel (cours d'eau, zones humides...), à l'occupation humaine (parcs de loisir, activités économiques, industriels...), aux zonages réglementaires (cadastre, Schéma directeur d'Assainissement, périmètres de captage d'eau, zonages PLU...) impactant la gestion des eaux pluviales et des eaux usées.

Les données du SIG sont mobilisées notamment par la maîtrise d'œuvre des projets menés par le SIAH pour lutter contre les inondations et les pollutions, ainsi que lors des interventions de terrain pour faciliter l'identification et la compréhension des désordres affectant les réseaux (montées en charge, pollutions, accumulations de dépôts, présence de gaz H₂S, ...).

La pérennité du système a nécessité le lancement d'un programme pluriannuel (2019-2023) d'actualisation et d'enrichissement de la base patrimoniale du SIAH, l'acquisition d'une nouvelle source de connaissance du relief du bassin versant (LIDAR) ainsi que le déploiement d'une base de données centralisée et d'une solution logicielle SIG utilisable en condition de mobilité sur le terrain.

L'ensemble de ces efforts va dans le sens d'une gestion patrimoniale des ouvrages et réseaux d'assainissement qui est poursuivi en 2023 notamment avec l'intégration systématique en base de données des inspections télévisées par le SIG.

MÉTROLOGIE

Plusieurs points de contrôles ont été installés depuis de nombreuses années sur les réseaux d'eaux usées. Ces équipements, qui nécessitent un entretien très fréquent et des compétences humaines spécialisées que possèdent le SIAH et les entreprises qui travaillent pour son compte sur ces sujets, permettent un suivi en temps réel des débits transitant dans les canalisations.

Dans le domaine plus spécifique des eaux usées, ces mesures, pendant les périodes nocturnes, permettent d'identifier les eaux de nappe qui s'infiltrent dans les canalisations lorsque ces dernières ne sont plus étanches. Par temps de pluie, ces points de mesure mettent en exergue les apports d'eaux de pluie dans les canalisations d'eaux usées, lesquels créent bien souvent des refoulements chez les usagers ou sur les voiries.

Les multiples applications de ces équipements pointus sont exploitées pour de nombreuses missions du SIAH, aussi bien en exploitation des réseaux qu'en maîtrise d'œuvre, en phase de conception des projets de réhabilitation ou de création de réseaux.

MAÎTRISE DES INTRANTS NON DOMESTIQUES

BILAN DE LA DÉMARCHÉ

Dans le cadre de sa mission de protection des cours d'eau et du fonctionnement de sa station de dépollution des eaux usées, le SIAH a mis en place une démarche de maîtrise des rejets non domestiques sur l'ensemble de son territoire. Cette démarche s'inscrit notamment dans l'objectif de respect des exigences réglementaires actuelles. Une politique cohérente et efficace en matière d'assainissement des effluents industriels doit être

mise en place afin de réduire dans son ensemble le déversement de pollution dans les réseaux d'assainissement et d'assurer la sécurité du personnel intervenant dans les réseaux.

L'objectif fixé est d'atteindre une maîtrise globale des rejets non domestiques principaux, c'est-à-dire en délivrant des arrêtés d'autorisations de déversement à l'ensemble des industriels le nécessitant et en les accompagnant dans la réalisation de travaux de mise en conformité technique si besoin.

D'un point de vue opérationnel, la première étape de la démarche consiste en une visite diagnostic des installations d'assainissement de chaque entreprise afin de s'assurer de leur conformité tant dans leur conception (séparativité des réseaux, isolement du site en cas de pollution accidentelle, rétention des produits potentiellement dangereux pour l'environnement, etc.) que dans la qualité des effluents rejetés. Si cette qualité n'est pas compatible avec les caractéristiques admissibles dans les réseaux ou en entrée de station de dépollution, un dispositif de prétraitement peut alors se révéler nécessaire.

Si les investigations menées établissent que les installations d'assainissement ne sont pas conformes (dans leur conception et/ou dans la qualité des effluents rejetés), les services du SIAH assistent les entreprises pour la définition et la réalisation des travaux nécessaires à leur régularisation technique. Il est à noter que des aides financières peuvent être octroyées par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) pour la réalisation de certains travaux. Le SIAH accompagne alors les entreprises pour la constitution des dossiers et met en place le lien avec l'AESN.

Ce programme d'actions a permis, à ce jour, le diagnostic de près de 775 établissements dont 644 encore en activité à fin 2023. Pour 399 d'entre eux, des travaux de mise en conformité ont été préconisés. Au 31 décembre 2023, 119 contre-visites ont été réalisées et 99 d'entre-elles ont conduit à attester de la bonne réalisation des travaux de mise en conformité préconisés.

Evolution de la régularisation technique depuis le début de la démarche



NB : les données présentées dans le graphe ci-dessus sont des chiffres cumulés

A la fin de l'année 2023, le taux d'avancement de la régularisation technique est de 28%.

En outre, pour être conformes, les entreprises doivent être titulaires d'un arrêté d'autorisation de déversements des eaux usées non domestiques en cours de validité. Le SIAH s'assure de cette conformité lors des diagnostics et assiste les établissements non conformes dans leur régularisation. Chaque établissement visité se voit attribuer un document permettant d'assurer la régularisation administrative de son rejet d'eaux usées en fonction de la qualité de celui-ci :

- s'il rejette des eaux usées autres que domestiques, un arrêté d'autorisation doit être délivré par la mairie en application de la réglementation en vigueur ;
- s'il ne rejette que des effluents assimilables à des rejets domestiques, une attestation de non déversement d'eaux usées autres que domestiques est délivrée par le SIAH.

A fin 2023, 81 % des établissements visités ayant des rejets d'eaux usées non domestiques possédaient un



**Imprimeurs, restaurateurs, aires de lavage, etc.
font partie des industriels à risques**

arrêté d'autorisation de déversement des eaux usées non domestiques en cours de validité. Une quantification des impacts du non-respect de la séparation des eaux usées et des eaux pluviales chez les établissements industriels est effectuée depuis 2015 sur la base des diagnostics réalisés et a permis de recenser :

- 28 188 m² de surfaces actives anormalement raccordées au réseau d'eaux usées ;
- une pollution rejetée au milieu naturel équivalente à 661 équivalents habitants (EH).

Les travaux réalisés par les établissements diagnostiqués depuis le 1^{er} janvier 2015 ont permis de mettre en conformité 2220 m² (soit 8% de la surface active totale recensée) et 268 EH (soit 40% de la pollution au milieu naturel recensée).

ÉVOLUTION 2023

En 2023, les évolutions suivantes ont été apportées à la démarche :

- 17 nouveaux établissements ont été audités et 15 établissements déjà diagnostiqués ont fait l'objet d'un second contrôle pour l'actualisation de leur arrêté d'autorisation de déversement,
- 5 établissements ont réalisé les travaux prescrits par le SIAH,
- 2 arrêtés exécutoires d'autorisation de déversement des eaux usées autres que domestiques ont été envoyés aux établissements après visa et contrôle de légalité de la Sous-Préfecture et 3 arrêtés dont la durée de validité était échu ont été renouvelés,
- 4 protocoles autorisant le déversement d'eaux usées assimilées domestiques ont été signés par les représentants des établissements et le SIAH.

DES VALEURS ANCRÉES

Travailler au SIAH, pour notre service public des rivières et de l'assainissement, c'est être, au quotidien, avec nos partenaires public et privés :

- Réactif aux événements qui peuvent survenir à tout moment : inondations, pollutions des rivières
- Au service de l'habitant, qu'il s'agisse de sa protection contre les inondations ou du service que le SIAH lui rend chaque jour en matière d'assainissement.

C'est aussi, pour l'ensemble du personnel du syndicat, l'assurance de travailler dans des conditions de sécurité optimales : équipements, formation, culture du risque.

C'est enfin une culture d'équipe dont chaque nouvel arrivant s'imprègne dès le mois d'intégration qui lui permet de rencontrer, pendant ses quatre premières semaines au sein du SIAH, l'ensemble des services et de ses collègues. Cet esprit de convivialité et de solidarité n'a rien de trivial au quotidien mais reste un fondement même de notre action jour après jour car il conditionne le sens donné à nos missions et de fait le sens que chaque agent du SIAH donne à son travail.

05





**SERVICE
PUBLIC**



RÉACTIVITÉ



QUALITÉ



TRANSPARENCE



DISPONIBILITÉ

A L'HUMAIN : RESSOURCE ESSENTIELLE ET PRÉCIEUSE

L'entreprise, la collectivité, ne sont rien sans le facteur humain. Que la ressource soit à dominante manuelle ou intellectuelle, la valeur humaine est essentielle à l'épanouissement de chaque agent, dans un équilibre entre vies professionnelle et privée. Cet équilibre subtil suppose un engagement de tous les instants de l'ensemble de l'encadrement, et un degré de confiance élevé entre Élus et Direction d'une part, et l'ensemble des équipes d'autre part. La hiérarchie verticale a ses limites et seule une expression pleine et entière de chacun peut contribuer à optimiser les performances de chaque agent et de fait, de donner sa pleine mesure au travail collectif qui constitue le service public rendu.

HYGIÈNE ET SÉCURITÉ (H&S)

Les conditions de travail, qui plus est dans des métiers potentiellement dangereux comme dans l'assainissement, rendent les problématiques d'hygiène et de sécurité, particulièrement prégnantes dans le quotidien des équipes.

C'est pourquoi ces aspects ne souffrent que de peu de discussions quant aux moyens alloués pour préserver la santé des travailleurs, de ses intervenants extérieurs, et des usagers des ouvrages du SIAH.

En 2023, les actions ont principalement été axées sur les sujets suivants :

Mise en sécurité des sites techniques du SIAH, pour un montant total de 65 100 € TTC

- Sécurisation de l'accès à la vanne du bassin de Villeron ;
- Sécurisation de l'accès aux vannes des bassins en cascade de Saint-Witz ;
- Contrôle de conformité des installations « eaux pluviales » ;
- Contrôle de conformité des installations « eaux usées ».

• Equipements de protection individuelle et de protection collective pour un montant total de 19 413 € TTC

- Achats de vêtements et matériels (détecteurs 4 gaz, ...) ;
- Maintenance des équipements de protection individuelle.

• Formation H&S, pour un montant total de 20 000 € TTC

- Formation AIPR : Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux
- Formation CATEC : Certificat d'Aptitude à Travailler en Espaces Confinés
- Formation Risques routiers
- Formation Gestes et Postures
- Mise en situation SST
- Formation Sauveteur Secouriste du Travail et recyclage
- Formation Personnel non électricien
- Formation signalisation chantier
- Formation Prévention des Risques liés à l'Activité Physique

SANTÉ ET BIEN ÊTRE

L'année 2023 marque la deuxième année pleine pour l'ensemble du personnel du SIAH dans le nouveau siège administratif situé sur le site de la station de dépollution de Bonneuil-en-France. Ce bâtiment, certifié Haute Qualité Environnementale®, se distingue nettement des anciens bureaux du SIAH, notamment grâce à ses performances acoustiques, un atout majeur en raison de la proximité des pistes de l'aéroport du Bourget. Ces installations ont contribué à améliorer la qualité de vie au travail.

POLITIQUE DE FORMATION / SOCIALE

Depuis plusieurs années, le SIAH accompagne les agents dans leur volonté de progresser, par la mise en place d'une politique de formation volontariste. Lors des évaluations annuelles, l'encadrant définit la ou les formation(s) à suivre par l'agent au regard de ses nécessités de progression. Des priorités sont définies en fonction des objectifs assignés au service.

Le projet de formation établi au titre de l'année 2023 se traduit par plusieurs axes :

- continuer la structuration de ses services pour en faciliter son organisation (management, approfondissement des connaissances techniques, amélioration des procédures, mise en place de modes opératoires),
- continuer l'intégration des nouveaux agents pour améliorer le fonctionnement des services (perfectionnement et acquisition de nouvelles compétences pour développer les activités et du statut de la fonction publique pour connaître les droits et devoirs des fonctionnaires mais aussi les organes paritaires),
- la sensibilisation de l'ensemble des agents aux aspects sécurité : sur le lieu de travail, incendie, conduite en situation difficile, sauveteurs secouristes du travail.

Voici les éléments clefs des formations suivies en 2023 :

62 agents ont suivi au moins une action de formation sur l'année 2023. Le nombre total de jours de formation est de 294.

Le nombre de formations suivies par agents se décompte de la façon suivante :

- 16 agents ont suivi 1 action de formation,
- 10 agents ont suivi 2 actions de formation,
- 13 agents ont suivi 3 actions de formation.
- 23 agents ont suivi plus de 3 formations (comportant du distanciel et du webinaire)

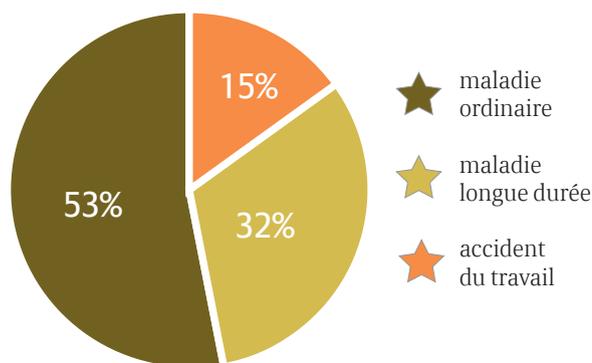
Le coût total des formations au titre de l'année 2023 est de 29 553 € TTC.

TAUX D'ABSENTÉISME

L'absentéisme pour raison de santé est un problème structurel dans la fonction publique territoriale. Les structures de taille à peu près comparable à celle du SIAH avaient un taux d'absentéisme, tous risques confondus, de 8,53 % en 2022.

En 2023, au SIAH, la part du temps perdu en raison des absences est de 2,9 %. Hors maternité, la part du temps perdu en raison des absences est de 1,4 % ce qui représente 2 agents absents sur toute la période considérée.

Répartition par nature d'arrêts de travail
SIAH - année 2023



TÉLÉTRAVAIL

Le télétravail, instauré au SIAH le 1^{er} janvier 2020, a représenté une opportunité pour améliorer la performance des services, tout en prenant en compte la santé et la qualité de vie au travail des agents occupant des postes éligibles. La crise sanitaire a intensifié cette pratique, mettant à l'épreuve l'organisation du SIAH, qui a su s'adapter sereinement grâce aux préparations effectuées en 2019, en vue de l'expérimentation lancée le 1^{er} janvier 2020.

En 2021, tous les équipements nécessaires ont été mis à disposition des télétravailleurs, permettant de valider, à la quasi-unanimité, un maximum de deux

jours de télétravail par semaine. L'année 2022 s'est déroulée dans cette dynamique, offrant une flexibilité accrue aux télétravailleurs tout en maintenant la stabilité de l'organisation.

En 2023, cette organisation bien rodée a continué à évoluer. Un suivi régulier des pratiques de télétravail et des besoins des agents a permis de maintenir un équilibre optimal entre flexibilité et efficacité opérationnelle. Le retour d'expérience a montré que cette approche contribue significativement au bien-être des agents et à la performance globale des services du SIAH.

B LA RÉACTIVITÉ COMME MOT D'ORDRE

En tant que service public, qu'il s'agisse du domaine administratif (courrier, plaintes, factures) ou techniques (dysfonctionnement de réseaux, questionnements de l'utilisateur,...), le SIAH doit à l'utilisateur une réactivité performante et sans faille. C'est le sens des procédures mises en place au sein du SIAH et des indicateurs permettant d'évaluer lesdites procédures.

DÉLAI DE PAIEMENT DES FACTURES EN 2023

A compter de la date de réception de la facture, le SIAH dispose de 20 jours pour certifier le service fait, liquider la facture et après émission du mandat opérer sa transmission au comptable public pour paiement, ce dernier ayant 10 jours pour régler la facture.

En 2023, le SIAH a reçu 2 515 factures. La durée moyenne de traitement de ces factures est de 23 jours avec une durée moyenne de certification des factures de 5 jours, un délai moyen de mandatement de 11 jours et enfin un délai de signature des mandats de 7 jours. Le délai moyen maximum de paiement de 30 jours a encore été respecté en 2023.

RÉPONSE AUX COURRIERS

Entre le 1^{er} janvier 2023 et le 31 décembre 2022, le SIAH a reçu 8 768 courriers. Parmi ceux-ci, on trouve 5 022 courriers et courriels avec demandes de réponse comprenant par exemple des factures (50,9 %), des demandes de contrôle de conformité des branchements des particuliers (25,9 %), des demandes d'avis en matière d'aménagement.

81 plaintes ont été enregistrées comprenant 80 relances de factures impayées souvent indûment et 1 plainte relative au fonctionnement comme par exemple des inondations. Le SIAH a créé un outil dématérialisé et automatisé de gestion des plaintes avec relance par courriel en cas de non-réponse sous 5 jours afin d'opérer une traçabilité et une réactivité vis-à-vis des usagers.

ASTREINTES

En 2023, le service d'astreinte du SIAH est intervenu à 20 reprises pour diverses pollutions des cours d'eau sur les bassins du Croult et du Petit Rosne. Ces interventions consistent à essayer d'enrayer la pollution en mobilisant des moyens pour bloquer la pollution puis la retirer lorsque cela est possible à l'aide de camions munis d'une pompe aspirante.

En parallèle, les agents du SIAH effectuent une remontée des cours d'eau et des réseaux hydrauliques concernés afin de déterminer l'origine des pollutions. Ces actions se réalisent si besoin conjoin-

tement avec les autres opérateurs de la force publique (Pompiers, Polices Nationale et Municipale ou Gendarmerie et services communaux).

Le service d'astreinte du SIAH intervient également très régulièrement pour des problèmes liés aux réseaux des eaux usées et des eaux pluviales (engorgements, casse de canalisation, etc.), avec l'appui d'entreprises spécialisées (curage de réseaux, etc.) avec un délai maximum visé de 1h à compter de la demande aux entreprises d'astreinte.





LE DROIT, PARTIE INTÉGRANTE DE CHAQUE MÉTIER

Le droit public est particulièrement dense et son application à une structure comme le SIAH conduit à la mise en œuvre de moyens conséquents pour s’assurer que les actions engagées sont bien dans un cadre juridique connu et maîtrisé. La volonté de sensibiliser l’ensemble des agents aux aspects juridiques de leur métier, conduit à partager très largement parmi les services, l’analyse des textes susceptibles d’être applicables au SIAH.

VEILLE JURIDIQUE

La veille juridique consiste pour le SIAH à identifier toute nouvelle disposition juridique ou texte de droit à travers différentes sources d’informations sélectionnées. Tous les textes et projets de textes considérés comme applicables au SIAH sont recensés mensuellement et alimentent ensuite une base générale. La veille juridique prend en compte les textes publiés mais aussi les textes en cours d’élaboration. En effet, un tri a conduit à la définition des textes importants, et qu’ils soient importants ou non des textes informatifs et à analyser, avec dans tous les cas fixation d’une fréquence de révision et la création d’indicateurs associés.

Plus précisément, deux types de textes existent :

- les textes informatifs qui ne nécessitent pas d’analyse et n’induisent pas une ouverture de fiche d’analyse ; (ils figurent cependant dans le tableau de veille juridique car un texte informatif peut devenir contraignant pour le SIAH, par exemple si le SIAH prend une nouvelle compétence) ;
- les textes contraignants qui sont soumis à analyse par l’agent dont les missions sont en lien avec le domaine d’application du texte.

En 2023, 307 textes ont été identifiés et intégrés dans la veille juridique. Parmi ces textes, 60 textes ont fait l’objet d’une diffusion à titre informatif aux agents du SIAH, et 247 ont été recensés comme devant faire l’objet d’une analyse par les services.

Sur ces 307 textes identifiés en 2023, 51 textes revêtaient une importance particulière pour le SIAH, se mesurant au regard des enjeux concernés par les textes et/ou des obligations qui vont peser sur le SIAH.

LE SAGE COMME OUTIL

Le Schéma d’Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Croult Enghien Vieille Mer, déclinaison locale du Schéma Directeur d’Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin hydrographique Seine-Normandie, est bien plus que les documents qui le composent.

Approche réglementaire s’il en est, de par l’existence d’un Règlement et d’un Plan D’Aménagement et de Gestion Durable (PAGD), un SAGE est également une démarche politique permettant à l’ensemble des acteurs de l’Eau d’un territoire, de se connaître, d’échanger, et de travailler ensemble pour le bien de l’Eau.

L’approbation le 20/01/2020 par arrêté préfectoral, après de nombreuses années d’élaboration, est très favorable à l’application sur le territoire d’exercice du SIAH, de règles fortes en faveur de la protection des eaux superficielles et des ressources, constituant un outil réglementaire essentiel pour la mise en œuvre des politiques propres au SIAH.

D L'ÉVALUATION PERMANENTE ET LA TRANSPARENCE DE L'ACTION PUBLIQUE

Le SIAH étant le garant de dépenses d'argent public, il se doit d'exercer une réelle transparence vis-à-vis de l'utilisateur par rapport à ses actions et à l'efficacité de celles-ci. C'est ainsi que des mesures très précises sur la qualité de l'eau de nos rivières et des sur la composition des écosystèmes que nous créons dans le cadre de nos projets de restauration de cours d'eau et/ou de zones humides.

UN RÉSEAU DE MESURE DU MILIEU NATUREL FIABILISÉ

Le territoire du SIAH est défini par les deux bassins versants des cours d'eau du Croult et du Petit Rosne. Ce secteur est situé au sud-est du Val d'Oise sur une superficie de 20.000 hectares. Ces deux cours d'eau représentent un linéaire d'environ 54 km. Le Petit Rosne est le plus important affluent du Croult, il prend sa source à Bouffémont et rejoint le Croult au niveau de la commune d'Arnouville.

Le Petit Rosne possède 9 affluents et le Croult possède 3 affluents.

La connaissance de la qualité des eaux de nos rivières s'appuie sur des mesures effectuées sur des sites représentatifs par temps sec (au minimum 2 jours de temps sec). En 2023, le suivi a été réalisé sur 19 points, 12 sur le bassin versant du Petit Rosne et 7 sur le bassin versant du Croult. Les résultats de ces mesures sont représentés dans le tableau ci-dessous. Les points de mesure y sont répartis en fonction des résultats sur chaque type de paramètre analysé. A quelques exceptions près, la plupart des points de mesure sont répartis entre les classes de qualité « passable » et « très mauvaise ».

Répartition des 19 points de mesure par classe de qualité pour chaque type d'altération

Classe de qualité	Très bonne	Bonne	Passable	Mauvaise	Très mauvaise
Altération Matières Organiques et oxydables	0	11	1	2	5
Altération Matières azotées	1	3	5	1	9
Altération Nitrates	1	3	1	14	0
Altération Matières Phosphorées	1	6	4	4	4
Altération Minéralisation	0	1	6	8	4
Bilan Global	0	0	0	8	11

Bilan qualité cours d'eau 2023 – SEQ-Eau

SUIVI SCIENTIFIQUE

Le SIAH a mis en place, en 2019, les conditions d'une collaboration avec l'Agence Régionale de la Biodiversité d'Ile-de-France, que le SIAH subventionne annuellement, pour établir des inventaires naturalistes précis et complets sur le site de la création de zone d'expansion humide dans la quartier du Vignois à Gonesse, sur le Croult.

Ce suivi scientifique, que le SIAH engage sur l'ensemble de ses sites, s'est concrétisé par le recrutement d'un écologue de manière à être au plus près du fonctionnement des écosystèmes et le plus réactif possible aux impacts nocifs sur ces mêmes écosystèmes, notamment des activités humaines. Ces démarches pluriannuelles ont vocation bien évidemment à servir de retours d'expérience sur les nouveaux projets du SIAH. Enfin, ils constituent une base de documentation essentielle pour mieux comprendre le fonctionnement des corridors écologiques au sein du territoire du SIAH et avec les sites remarquables connexes.

C'est ainsi que des connexions ont été démontrées entre les parcs de Seine-Saint-Denis et le site du Vignois, en ce qui concerne l'oie bernache.

En 2023, sur le site du Vignois, 16 espèces d'Odonates, 15 espèces de Lépidoptères Rhopalocères, 11 espèces d'Orthoptères, 1 espèce de reptile et 3 espèces d'amphibiens ont été observées. De plus, 45 espèces d'oiseaux ont été répertoriées.** Les relevés floristiques montrent une dynamique végétale en progression, surtout dans les milieux humides.

Le nombre d'Odonates recensés de 2020 à 2023 atteint 31 espèces, avec certaines espèces protégées en Île-de-France, comme « *Cordulegaster boltonii* ». « *Aeshna isocetes* » est l'espèce d'enjeu patrimonial le plus fort sur le site. Les Lépidoptères comptent 30 espèces recensées sur la même période, mais seules quelques-unes, telles que le « Demi-deuil » et la « Zygène de la filipendule », présentent un enjeu patrimonial mineur.

Pour les Orthoptères, le cortège de 2023 inclut une nouvelle espèce : le « Criquet vert-échine ». Le nombre total d'espèces est de 20 sur la période 2020-2023, avec un cortège principalement ubiquiste. Les milieux mésophiles du site continuent de favoriser le dévelop-

pement d'espèces hygrophiles, sans qu'aucune ne soit protégée ou menacée.

En ce qui concerne les oiseaux, 45 espèces ont été recensées en 2023, avec 4 nouvelles (Pic épeiche, Aigrette garzette, Hirondelle de rivage et Sarcelle d'hiver) et la non-observation de 16 espèces par rapport à 2022, souvent occasionnelles sur le site. Au total, 81 espèces d'oiseaux ont été observées en quatre ans de suivi, les enjeux patrimoniaux se concentrant principalement sur le Bruant des roseaux (danger d'extinction) et le Fuligule morillon (assez fort). Ces suivis, au cœur des politiques de trames verte et bleue, illustrent l'évolution de la biodiversité sur le site. Ils orientent les actions du SIAH sur les rivières Croult et Petit Rosne, notamment pour la préservation des espèces sensibles et le maintien des milieux naturels.

UNE COLLECTIVITÉ TOURNÉE VERS L'EXTÉRIEUR

Le SIAH souhaite délibérément partager ses expériences, non par prétention mais pour montrer à voir aux acteurs de l'eau de notre territoire comme d'autres territoires, en Ile-de-France, en France et dans le monde entier, que des choses sont possibles, qu'il est possible de concilier prévention des inondations et écologie.

Ce partage n'a de sens que s'il est critique, vis-à-vis des points d'achoppement, mais pour un décideur qui recherche des arguments pour se lancer dans un projet de restauration de rivières, rien de tel que de voir la réalité de terrains, avec ses réussites, ses contraintes, et parfois ses échecs.

Le SIAH est naturellement depuis longtemps ouvert aux mondes de l'éducation, de la recherche et en 2023, il est intervenu, au travers de ses agents, dans les contextes suivants :

Associations / Fédérations :

- AMORCE
- ARCEAU
- ASTEE – présidence de la Commission Ressources en Eau et Milieux Aquatiques (CREMA)
- FNCCR
- FSTT Club collectivités, Mai 2022

Ecoles :

- Présence au Bureau de département Génie urbain de l'Université Technologique de Compiègne (UTC) : 5 septembre 2023
- Ecole Nationale des Ponts et Chaussées : 23 octobre 2023

Médias :

- Hydroplus, « Réhabilitation des petites rivières urbaines // Approfondir l'aspect social de ces projets multi-bénéfices », janvier-février 2023
- Libération.fr, « Climat Libé Tour : enquête // La renaturation, c'est « retrouver un sol vivant », 10 mars 2023
- France Inter, « Val d'Oise : des rivières enfouies retrouvent l'air libre », 24 mars 2023
- Revue Urbanisme, « Et au milieu du béton coulent deux rivières », avril 2023
- mesinfos.fr, « Le Petit Rosne retrouve l'air libre à Ezanville », 24 avril 2023
- L'Echo régional, « LA rivière du Petit Rosne refait surface », 1^{er} juillet 2023
- Le Parisien, « La sécheresse s'accroît, les restrictions aussi », 19 juillet 2023
- L'Echo régional, « Sécheresse : des mesures de restriction imposées », 21 juillet 2023
- Les Echos, « Dans le Val d'Oise, la renaturation des cours d'eau progresse », 30 août 2023
- Les Echos, « Val d'oise : l'immense station de dépollution de Bonneuil en France entre en service », 26 septembre 2023
- Le Parisien, « Meilleures capacités et biogaz, la station d'épuration fait sa mue », 29 septembre 2023
- Lejournaldugrandparis.fr, « La renaissance des rivières du Grand Paris », 6 octobre 2023
- BFM TV Ile de France - 16 octobre 2023
- France 3 IDF – Extension de la station de dépollution – Octobre 2023
- France 3 IFD – Réouverture du Petit Rosne – mai 2023

Interventions et présence de terrain SIAH :

- Les Naturelles de Montmorency – Ville de Montmorency, 1-4 avril 2023
- Conférence sur la renaturation du centre-bourg – Bessancourt, 14 avril 2023
- Marche du Petit Rosne – ASSARS : 4 juin 2023
- Le Tour piéton du Grand Paris, Enlarge your Paris – 20 août 2023

- Atelier territorial « La Fabrique de la cité » : l'eau, quelle ressource pour un territoire ? – Bourges, 12 octobre 2023

L'AMÉLIORATION CONTINUE

L'amélioration continue, régulièrement reconnue depuis 2000 au travers de la certification ISO-14001, est instaurée comme valeur intrinsèque de travail, comme état d'esprit, en dehors de toute considération de productivité. La qualité comme objectif majeur de réalisation du service public par le SIAH, nécessite toutefois la capacité de chacun, à chaque niveau de responsabilité, de se remettre en question.

Mais la richesse intellectuelle de cette démarche et les bénéfices qu'en retire le SIAH, vont bien au-delà des contraintes induites : motivation des équipes, qualité du travail reconnue, adaptation des moyens aux objectifs, l'amélioration continue est tout sauf un outil de pression sur les agents du SIAH.

C'est au contraire un atout complémentaire aux actions de santé et de bien-être impulsées, qui est de nature à mettre chacun et chacune, au sein du SIAH, dans les meilleures conditions matérielles et psychologiques pour exprimer pleinement ses compétences et développer avec sérénité son potentiel.



DES INDICATEURS POUR

Qu'ils soient réglementaires, internes aux services du SIAH, les indicateurs utilisés au sein du SIAH sont là pour être utiles !

Parce qu'il est indispensable, en tant que service public, de pouvoir évaluer l'efficacité en temps réel et sur des échelles de temps pertinentes, les politiques publiques qui sont mises en place, afin de réagir le cas échéant, de manière transparente, si les directions prises se révèlent inopportunes,

Parce qu'il est indispensable d'évaluer la qualité et la quantité du travail effectué par chaque service, par chaque agent, afin d'anticiper les pratiques sociétales (évolution de la consommation d'eau potable, réutilisation de l'eau de pluie, ...), contextuelles (évolution socio-économique d'un territoire), voire techniques (évolution du traitement de la station de dépollution des eaux usées).

06



À RÉVALUER



Code indicateur	Objet				
CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE					
Présentation du territoire					
cf. partie 1					
Mode de gestion du service :					
régie					
D.201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées				
246 193 habitants sont raccordés aux réseaux d'eaux usées					
D.202.0	Nombre d'autorisations de déversements d'effluents industriels				
En 2023, 280 810 équivalents habitants (EH) ont été traités par la station de dépollution.	Société	Commune	Activité	Date de délivrance de l'arrêté d'autorisation	Auto-surveillance
	GEODIS PARIS EUROPE	BONNEUIL EN FRANCE	Frêt	05/06/2023	Non
	HESTIA (anciennement SAREN)	SARCELLES	Usine d'incinération de déchets domestiques	06/09/2023	Non
	EVOBUS	SARCELLES	Commerce et réparation bus et cars	06/09/2023	Non
	COLISSIMO IDF NORD	LE THILLAY	Tri de colis	11/09/2023	Non
MAJ ELIS	VILLIERS LE BEL	Entretien et location de linge d'hôtellerie / restauration	17/11/2023	Non	
Lineaires des réseaux de collecte des eaux usées :					
135 km					
Identification des ouvrages d'épuration des eaux usées, capacités d'épuration et prescriptions de rejets pour les principaux éléments polluants					
cf. partie 4					
D.203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration				
La quantité de boues issues du système de traitement de la station de dépollution de Bonneuil-en-France est de 4 303 tonnes de matières sèches pour l'année 2023. Les boues proviennent du réseau de collecte ainsi que des matières de vidange déversées en tête de station.					

Code indicateur	Objet			
TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DE SERVICES				
Présentation des modalités de tarification du service et des frais éventuels d'accès				
<p>Les modalités de tarification du service d'assainissement varient d'une commune à l'autre. En effet, une commune peut décider ou non d'instituer une redevance d'assainissement et ce, bien que celle-ci adhère à une structure publique ou qu'elle ait décidé la contractualisation de la gestion du service à une entreprise privée par voie de délégation de service public par exemple. D'autres structures peuvent intervenir afin de prélever des redevances. De la même manière, les frais d'accès au service public d'assainissement dépendent étroitement des frais d'accès à l'eau potable qui dépendent du gestionnaire d'eau potable.</p> <p>On peut citer la participation pour le financement de l'assainissement collectif, sorte de droit de péage à l'assainissement réglée en une fois par le pétitionnaire de la nouvelle construction ou dès lors qu'il existe un supplément d'évacuation des eaux usées. <i>(cf. ci-après le montant perçu par le SIAH au titre de l'année 2023).</i></p>				
Présentation d'une facture d'assainissement (Bonneuil-en-France)				
	PRIX UNITAIRE	BASE 120 M ³ HT	TVA %	TTC
DISTRIBUTION DE L'EAU				
ABONNEMENT	29,17	29,17	5,5	30,77
CONSOMMATION ANNUELLE PART DISTRIBUTEUR	1,9029	228,348	5,5	240,91
REDEVANCE COMMUNALE	-	-	-	-
REDEVANCE DE PRÉLÈVEMENT DE L'AESN	0,1000	12	5,5	12,66
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EU				
REDEVANCE COMMUNALE	0,7500	90	0	90
REDEVANCE D'ENTRETIEN DES RÉSEAUX	-	-	-	-
REDEVANCE SYNDICALE DE TRAITEMENT DES EU	1,5	180	0	180
ORGANISMES PU				
LUTTE CONTRE LA POLLUTION AESN	0,42	50,4	5,5	53,17
MODERNISATION DES RÉSEAUX DE COLLECTE	0,1850	22,20	0	22,20
VOIX NAVIGABLES DE FRANCE	0.0182	2,184	5.5	2.30
SOUTIEN D'ÉTIAGE EPTB SEINE GRANDS LACS	0,01	1,2	5,5	1,27
TOTAL ANNEE N				633.28
INDICATEURS DE PERFORMANCE				
P.201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées			
	98%			
P.202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale de réseaux de collecte des eaux usées			
	15/120			
P.203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret n° 94-469 du 3 juin 1994			
	Indicateur non disponible			
P.204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006			
	Les équipements d'épuration de la station de Bonneuil-en-France sont conformes à ces décrets et en particulier aux articles R.2224-10 et 2224-14 avec la mise en place d'un traitement plus rigoureux assuré depuis 2006 suite au classement en zone sensible du milieu récepteur en décembre 2005.			

INDICATEURS DE PERFORMANCE

P.205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006 Les performances sont garanties hors périodes inhabituelles type coupure électrique.
P.206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacués selon les filières conformes à la réglementation 100 %
P.251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers 0 %
P.252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau Nombre de points noirs par 100 km de réseau : 0,01
P 253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées 0,42 %
P 254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau

CAS GÉNÉRAL EN MOYENNES JOURNALIÈRES

Paramètres	Concentration maximale en mg/l	Concentration rédhibitoire en mg/l	Rendement d'élimination minimum
MES	35	85	90%
DB05	25	50	80%
DCO	125	250	75%
NTK	10	15	75%
N – NH4	7	Sans objet	80%
Azote Total (NGL)	20	Sans objet	70%
Phosphore Total (Pt)	2	5	70%

CAS GÉNÉRAL EN MOYENNES ANNUELLES

Paramètres	Concentration maximale en mg/l	Concentration rédhibitoire en mg/l	Rendement d'élimination minimum
Azote Total (NGL)	10	Sans objet	OU 70%
Phosphore Total (Pt)	1	Sans objet	ET 80%

REJET DÉGRADÉ EN MOYENNES JOURNALIÈRES			
Paramètres	Concentration maximale en mg/l	Concentration rédhibitoire en mg/l	Rendement d'élimination minimum
MES	30	Sans objet	90%
DBO5	25	Sans objet	80%
DCO	125	Sans objet	75%
NTK	50	Sans objet	Sans objet

REJET DÉGRADÉ EN MOYENNES ANNUELLES			
Paramètres	Concentration maximale en mg/l	Concentration rédhibitoire en mg/l	Rendement d'élimination minimum
Azote Total (NGL)	60	Sans objet	Sans objet
Phosphore Total (Pt)	2	Sans objet	80%

Le niveau de rejet à respecter s'entend en concentration OU en rendement

P 255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées Pour les réseaux intercommunaux, l'indice de connaissance est de 90/120
P 256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité cf. pages 08 à 12
P 257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente Indicateur non disponible
P 258.1	Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues ; taux de réclamation 0 %

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

Montant financier des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire ; montant des subventions de collectivités ou d'organismes publics et des contributions générales pour le financement des travaux

Eaux pluviales : montant des travaux = 5 556 668 €, montant des subventions des collectivités = 1 220 362 chiffres au 31/12/2023

Eaux usées : montant des travaux = 50 820 852 €, montant des subventions des collectivités = 9 616 377 chiffres au 31/12/2023

Encours de la dette et montant des annuités de remboursement de dette au cours du dernier exercice (capital / intérêts)

Encours de la dette : eaux pluviales = 1 942 166 €, eaux usées = 89 920 062 € chiffres au 31/12/2023

Annuités de remboursement (capital/intérêts) : eaux pluviales = 781 029 €, eaux usées = 5 267 643 € chiffres au 31/12/2023

Montant des amortissements

5 904 392 € chiffre au 31/12/2023

Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Compétences	Communauté d'Agglomération/ Communauté de Communes	Année	Localisation du projet	Description des travaux	Montants Budgétés (Euros TTC)
GEMAPI	Roissy Pays de France	2023	Arnouville-Bonneuil-en-France	Etude de maîtrise d'œuvre pour le reméandrage du Croult au droit de la NEF	217 000
GEMAPI	Roissy Pays de France	2023	Garges-les-Gonesse	Etude de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'aménagement hydro-écologique du Croult au niveau des Pieds Humides	50 000
GEMAPI	Roissy Pays de France	2023	Bonneuil-en-France	Maîtrise d'œuvre renaturation de la Morée au droit de la station de dépollution	70 000
GEMAPI	Roissy Pays de France	2023	Gonesse	Etude de maîtrise d'œuvre pour la valorisation écologique et paysagère du Croult à la traversée de Gonesse	150 000
GEMAPI	Roissy Pays de France	2023	Le Thillay	Maîtrise d'œuvre lutte contre les inondations et valorisation du milieu naturel	268 000
GEMAPI	Roissy Pays de France	2023	Louvres-Goussainville	Etude de maîtrise d'œuvre pour la revalorisation écologique et paysagère des bassins du Bois d'Orville	100 000
GEMAPI	Roissy Pays de France	2023	Sarcelles	Etude de maîtrise d'œuvre Réouverture du Petit-Rosne et valorisation écologique aval vallée de Gif	180 000
GEMAPI	Roissy Pays de France	2023	Sarcelles	Réhabilitation de la dalle du Petit Rosne entre la place du Marché et la Résidence Miraville	755 000
GEMAPI	Roissy Pays de France	2023	Sarcelles	Etude de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'aménagements hydro-écologique du Petit Rosne au niveau des Cèdres Bleus	100 000
GEMAPI	Roissy Pays de France	2023	Sarcelles	Etude de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'aménagement hydro-écologique du Petit Rosne et du bassin des Prés sous la Ville	50 000
GEMAPI	Roissy Pays de France	2023	Vémars	Maîtrise d'œuvre Lutte contre les inondations et valorisation du milieu naturel	50 000
SOUS-TOTAL CARPF					1 990 000
GEMAPI	Plaine Vallée	2023	Ezanville	Réouverture du Petit Rosne à l'aval du bassin des Bourguignons 1	830 000
GEMAPI	Plaine Vallée	2023	Moisselles	Etude de maîtrise d'œuvre pour la renaturation du Petit Rosne	70 000
GEMAPI	Plaine Vallée	2023	Montmorency	Etude de maîtrise d'œuvre pour la renaturation du ru du fonds des Aulnes	50 000
SOUS-TOTAL CAPV					950 000
GEMAPI	Carnelle Pays de France	2023	Baillet-en-France	Maîtrise d'œuvre du ru de Montsoul	90 000
SOUS-TOTAL CCCPF					90 000
GEMAPI		2023	SIAH	Mise en sécurité des ouvrages	200 000
TOTAL GEMAPI 2022 RAR					2 025 000
TOTAL GEMAPI 2023					3 230 000

Compétences	Communauté d'Agglomération/ Communauté de Communes	Année	Localisation du projet	Description des travaux	Montants Budgétés (Euros TTC)
GEMAPI	Roissy Pays de France	2024-2026	Arnouville-Bonneuil-en-France	Travaux d'aménagement hydro-écologique au droit de la NEF	3 000 000
GEMAPI	Roissy Pays de France	2024-2026	Bonneuil-en-France	Reméandrage de la Morée au droit de la step	5 000 000
GEMAPI	Roissy Pays de France	2024-2026	Fontenay-en-Parisis	Revalorisation du ru du fossé Galais	300 000
GEMAPI	Roissy Pays de France	2024-2026	Gonesse	Valorisation écologique et paysagère du Croult à la traversée de Gonesse	3 500 000
GEMAPI	Roissy Pays de France	2024-2026	Goussainville	Réouverture du Croult Vieux Pays	1 500 000
GEMAPI	Roissy Pays de France	2024-2026	Louvres	Revalorisation écologique et paysagère des bassins du Bois d'Orville	1 000 000
GEMAPI	Roissy Pays de France	2024-2026	Sarcelles	Réouverture du Petit-Rosne et valorisation écologique aval vallée de Gif	2 500 000
GEMAPI	Roissy Pays de France	2024-2026	Sarcelles	Travaux d'aménagements hydro-écologique du Petit Rosne au niveau des Cèdres Bleus	2 000 000
GEMAPI	Roissy Pays de France	2024-2026	Vémars -Saint-Witz	Création d'aménagements de lutte contre les inondations	1 900 000
SOUS-TOTAL CARPF					20 700 000
GEMAPI	Plaine Vallée	2024-2026	Montmorency-Saint-Brice ru du Fond des Aulnes	Travaux de lutte contre les inondations et valorisation du milieu naturel	2 500 000
GEMAPI	Plaine Vallée	2024-2026	Moisselles	Renaturation du Petit Rosne en amont du Bassin des Bourguignons 2	600 000
SOUS-TOTAL CAPV					3 100 000
GEMAPI	Carnelle Pays de France	2024-2026	Montsout Baillet-en-France	Renaturation du ru de Montsout	1 000 000
SOUS-TOTAL CCCPF					1 000 000
GEMAPI		2024-2026	SIAH	Rétablissement des lits naturels à l'intérieur des bassins du SIAH	300 000
GEMAPI		2024-2026	SIAH	Mise en sécurité des ouvrages	600 000
TOTAL GEMAPI 2024-2026					25 700 000
GÉMAPI 2024-2026 - MONTANT FINANCÉ					15 270 000
GÉMAPI 2024-2026 - SOLDE NON FINANCÉ					10 430 000

06 • DES INDICATEURS POUR ÉVALUER

Compétences	Communauté d'Agglomération/ Communauté de Communes	Année	Localisation du projet	Description des travaux	Montants Budgétés (Euros TTC)
Eaux pluviales Urbaines Collecte	Roissy Pays de France	2023	Bouqueval	Extension du réseau d'eaux pluviales rue Orgeuilleuses	20 000
Eaux pluviales Urbaines Collecte	Roissy Pays de France	2023	Fontenay-en-Parisis	Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales rue Ambroise Jacquin	350 000
Eaux pluviales Urbaines Collecte	Roissy Pays de France	2023	Garges-les-Gonesse	Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales rue Danielle Panquin Maurice Berteaux	210 000
Eaux pluviales Urbaines Collecte	Roissy Pays de France	2023	Garges-les-Gonesse	Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales rue François Chalgrin	47 500
Eaux pluviales Urbaines Collecte	Roissy Pays de France	2023	Louvres	Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales quartier le Bouteillers (Provence)	1 160 000
Eaux pluviales Urbaines Collecte	Roissy Pays de France	2023	Mesnil-Aubry	Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales rue de la Meunerie	150 000
Eaux pluviales Urbaines Collecte	Roissy Pays de France	2023	Sarcelles	Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales rue de Bellevue	43 500
Eaux pluviales Urbaines Collecte	Roissy Pays de France	2023	Sarcelles	Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales rue Miraville	200 000
Eaux pluviales Urbaines Collecte	Roissy Pays de France	2023	Sarcelles	Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales rue Montfleury	200 000
Eaux pluviales Urbaines Collecte	Roissy Pays de France	2023	Villiers-le-Bel	Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales quartier Claire de Lune Phase 2	90 000
Eaux pluviales Urbaines collecte	Roissy Pays de France	2023	SIAH	Travaux divers sur réseaux et chemisage	370 000
TOTAL Eaux pluviales Urbaines - Collecte RAR 2022					350 000
SOUS-TOTAL CARPF Eaux pluviales Urbaines - Collecte					2 841 000
Eaux pluviales Urbaines Transport	Roissy Pays de France	2023	Gonesse	Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales transport secteur du Golf	800 000
Eaux pluviales Urbaines Transport	Roissy Pays de France	2023	Louvres	Réhabilitation du réseau transport rue de Paris	400 000
Eaux pluviales Urbaines Transport	Roissy Pays de France	2024-2026	Villiers-le-Bel	Réhabilitation et redimensionnement des canalisations secteur Champs Bacon secteur Ouest	500 000
SOUS-TOTAL CARPF Eaux pluviales Urbaines Transport 2023					1 700 000
Eaux pluviales Urbaines Transport	Plaine Vallée	2023	Ezanville	Réhabilitation des réseaux de transport d'eaux pluviales rue de la gare	533 000
SOUS-TOTAL CAPV Eaux pluviales Urbaines Transport 2023					533 000
Eaux pluviales Urbaines Transport		2023	SIAH	Travaux divers sur réseaux et chemisage	250 000
TOTAL Eaux pluviales Urbaines Transport 2023					2 483 000
TOTAL Eaux pluviales Urbaines Transport 2024					3 983 000
TOTAL Eaux pluviales Urbaines 2023					5 324 000

Compétences	Communauté d'Agglomération/ Communauté de Communes	Année	Localisation du projet	Description des travaux	Montants Budgétés (Euros TTC)
Eaux pluviales Urbaines Collecte	Roissy Pays de France	2024-2026	Fontenay-en-Paris	Réhabilitation et désimperméabilisation des sols parc des Tournelles	700 000
Eaux pluviales Urbaines Collecte	Roissy Pays de France	2024-2026	Garges-lès-Gonesse	Réhabilitation des réseaux d'eaux usées avenue de Stalingrad	600 000
Eaux pluviales Urbaines Collecte	Roissy Pays de France	2024-2026	Garges-lès-Gonesse	Création d'un bassin de retenue Avenue Demusois	2 300 000
Eaux pluviales Urbaines Collecte	Roissy Pays de France	2024-2026	Garges-les-Gonesse	Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales rue Paul Vaillant Couturier	600 000
Eaux pluviales Urbaines Collecte	Roissy Pays de France	2024-2026	Garges-lès-Gonesse	Aménagement de lutte contre les inondations ZAC de la Fontaine aux Prêtres	1 200 000
Eaux pluviales Urbaines Collecte	Roissy Pays de France	2024-2026	Garges-lès- Gonesse	Réhabilitation et désimperméabilisation des sols quartier Dame Blanche Nord (Projet NPNRU)	500 000
Eaux pluviales Urbaines Collecte	Roissy Pays de France	2024-2026	Garges-les-Gonesse	Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales rue Pierre Rebière	200 000
Eaux pluviales Urbaines Collecte	Roissy Pays de France	2024-2026	Goussainville	Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales avenue Albert Sarraut	300 000
Eaux pluviales Urbaines Collecte	Roissy Pays de France	2024-2026	Goussainville	Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales boulevard Roger Salengro	300 000
Eaux pluviales Urbaines Collecte	Roissy Pays de France	2024-2026	Goussainville	Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales Avenue Leclerc	300 000
Eaux pluviales Urbaines Collecte	Roissy Pays de France	2024-2026	Puiseux-en-France	Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales Avenue Général Leclerc	500 000
Assainissement EU - Collecte	Roissy Pays de France	2024-2026	Saint-Witz	Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales secteur Montmélian	300 000
Eaux pluviales Urbaines Collecte	Roissy Pays de France	2024-2026	Saint-Witz	Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales rue de Paris	200 000
Eaux pluviales Urbaines Collecte	Roissy Pays de France	2024-2026	Sarcelles	Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales rue du Moulin à Vent	300 000
Eaux pluviales Urbaines Collecte	Roissy Pays de France	2024-2026	Sarcelles	Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales rue du Général de Gaulle et rue Pierre Brossolette	400 000
Eaux pluviales Urbaines Collecte	Roissy Pays de France	2024-2026	Sarcelles	Extension et réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales ANRU II (rues Koening, César Franck et Joliot Curry)	3 000 000
Eaux pluviales Urbaines Collecte	Roissy Pays de France	2024-2026	Sarcelles	Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales rue des Bauves	250 000
Eaux pluviales Urbaines Collecte	Roissy Pays de France	2024-2026	Villiers-le-Bel	Extension du réseau d'eaux pluviales rue Germaine Richié	325 066
Eaux pluviales Urbaines Collecte	Roissy Pays de France	2024-2026	Villiers-le-Bel	Extension du réseau d'eaux pluviales ruelles de la Ceinture et des Oulches	300 000
Eaux pluviales Urbaines Collecte	Roissy Pays de France	2024-2026	Villiers-le-Bel	Dévoisement et réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales Projet NPRU Derrière les Murs et Puits la Marlière	4 000 000
Eaux pluviales Urbaines Collecte	Roissy Pays de France	2024-2026	Villiers-le-Bel	Création d'un bassin de retenue ruelle du Moulin	800 000
Eaux pluviales Urbaines Collecte	Roissy Pays de France	2024-2026	Villiers-le-Bel	Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales Quartier des Charmettes	200 000
Eaux pluviales Urbaines Collecte	Roissy Pays de France	2024-2026	Villiers-le-Bel	Consolidation et reprise de l'étanchéité du bassin de retenue rue Charles de Gaulle	600 000
Eaux pluviales Urbaines Collecte	Roissy Pays de France	2024-2026	Villiers-le-Bel	NPNRU Village	500 000
Eaux pluviales Urbaines Collecte		2024-2026	SIAH	Travaux divers et chemisage sur réseaux	810 000
TOTAL CARPF - Eaux pluviales Urbaines Collecte 2024-2026					19 485 066
CARPF - Eaux pluviales Urbaines Collecte 2024-2026 - MONTANT FINANCÉ					9 000 000
CARPF - Eaux pluviales Urbaines Collecte 2024-2026 - SOLDE NON FINANCÉ					10 485 066

Compétences	Communauté d'Agglomération/ Communauté de Communes	Année	Localisation du projet	Description des travaux	Montants Budgétés (Euros TTC)
Eaux pluviales Urbaines Collecte	Carnelle Pays de France	2024-2026	Baillet-en-France	Réhabilitation des ouvrages d'eaux pluviales rue des Néfliers	250 000
SOUS TOTAL CCCPF - Eaux pluviales Urbaines Collecte 2024-2026					250 000
Eaux pluviales Urbaines Transport	Roissy Pays de France	2024-2026	Villiers-le-Bel	Réhabilitation et redimensionnement des canalisations secteur Champs Bacon secteur Est	1 183 000
SOUS TOTAL CARPF - Eaux pluviales Urbaines Transport 2024-2026					1 183 000
Eaux pluviales Urbaines Transport	Plaine Vallée	2024-2026	Ezanville	Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales de transport rue Marin	600 000
Eaux pluviales Urbaines Transport	Plaine Vallée	2024-2026	Saint Brice sous Forêt	Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales de transport rue Foch	600 000
SOUS TOTAL CAPV - Eaux pluviales Urbaines Transport 2024-2026					1 200 000
Eaux pluviales Urbaines Transport		2024-2026	SIAH	Travaux divers et chemisage sur réseaux	750 000
TOTAL Eaux pluviales Urbaines Transport 2024-2026					3 133 000
Eaux pluviales Urbaines Transport 2024-2026 - MONTANT FINANCÉ					3 600 000
Eaux pluviales Urbaines Transport 2024-2026 - SOLDE NON FINANCÉ					
Assainissement EU - Collecte	Roissy Pays de France	2023	Bouqueval	Extension du réseau d'eaux usées rue Orgeuilleuses	200 000
Assainissement EU - Collecte	Roissy Pays de France	2023	Fontenay-en-Parisis	Réhabilitation collecteur rue Ambroise Jacquin	650 000
Assainissement EU - Collecte	Roissy Pays de France	2023	Garges-les-Gonesse	Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue Daniel Panquin et Maurice Berteaux	600 000
Assainissement EU - Collecte	Roissy Pays de France	2023	Garges-les-Gonesse	Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue François Chalgrin	90 000
Assainissement EU - Collecte	Roissy Pays de France	2023	Garges-les-Gonesse	Réhabilitation des réseaux d'eaux usées Quartier de la Muette	800 000
Assainissement EU - Collecte	Roissy Pays de France	2023	Gonesse	Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue Chauvart	250 000
Assainissement EU - Collecte	Roissy Pays de France	2023	Gonesse	Réhabilitation du réseau d'eaux usées avenue des Bleuets	250 000
Assainissement EU - Collecte	Roissy Pays de France	2023	Le Thillay	Réhabilitation des réseaux d'eaux usées rue Pascal et Voltaire	476 577
Assainissement EU - Collecte	Roissy Pays de France	2023	Le Thillay	Réhabilitation des réseaux d'eaux usées rue Charmilles	400 000
Assainissement EU - Collecte	Roissy Pays de France	2023	Louvres	Réhabilitation des réseaux d'eaux usées quartier le Bouteillers (Provence)	1 260 000
Assainissement EU - Collecte	Roissy Pays de France	2023	Louvres	Dévoiemment et redimensionnement du réseau d'eaux usées rue de Paris	350 000
Assainissement EU - Collecte	Roissy Pays de France	2023	Mesnil-Aubry	Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue de la Meunerie	150 000
Assainissement EU - Collecte	Roissy Pays de France	2023	Mesnil-Aubry	Extension du réseau d'eaux usées pour suppression du poste de relèvement des Platanes	250 000

Compétences	Communauté d'Agglomération/ Communauté de Communes	Année	Localisation du projet	Description des travaux	Montants Budgétés (Euros TTC)
Assainissement EU - Collecte	Roissy Pays de France	2023	Sarcelles	Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue de Bellevue	373 000
Assainissement EU - Collecte	Roissy Pays de France	2023	Sarcelles	Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue de Miraville	410 000
Assainissement EU - Collecte	Roissy Pays de France	2023	Sarcelles	Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue Montfleury	450 000
Assainissement EU - Collecte	Roissy Pays de France	2023	Villiers-le-Bel	Extension du réseau d'eaux usées rue du Gounod (Germaine Richié)	185 000
Assainissement EU - Collecte	Roissy Pays de France	2023	Villiers-le-Bel	Extension du réseau d'eaux usées ruelles de la Ceinture et des Oulches	200 000
Assainissement EU - Collecte	Roissy Pays de France	2023	Villiers-le-Bel	Réhabilitation des réseaux d'eaux usées quartier Claire de Lune Phase 2	150 000
Assainissement EU - Collecte	Roissy Pays de France	2023	Villiers-le-Bel	Extension du réseau d'eaux usées rue Nouvelle	275 000
Assainissement EU - Collecte	Roissy Pays de France	2023	SIAH	Travaux divers et chemisage sur les réseaux d'eaux usées	600 000
SOUS-TOTAL EU COLLECTE RAR 2022					1 036 577
SOUS-TOTAL EU COLLECTE					8 369 577
Assainissement EU - Transport	Roissy Pays de France	2023	Arnouville	Réhabilitation du réseau intercommunal d'eaux usées rue Marcel GOT	500 000
Assainissement EU - Transport	Roissy Pays de France	2023	Gonesse	Réhabilitation du réseau intercommunal d'eaux usées traversant le Golf	600 000
Assainissement EU - Transport	Roissy Pays de France	2023	Goussainville	Réhabilitation et redimensionnement des canalisations rue Cerdan	650 000
Assainissement EU - Transport	Roissy Pays de France	2023	Le Thillay	Réhabilitation des réseaux d'eaux usées le Lac	2 800 500
Assainissement EU - Transport	Roissy Pays de France	2023	Villiers-le-Bel	Réhabilitation et dévoiement des réseaux d'eaux usées intercommunaux secteur Champs Bacon	500 000
Assainissement EU - Transport	Plaine Vallée	2023	Ezanville	Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue de la gare	300 000
Assainissement EU - Transport		2023	SIAH	Travaux divers et chemisage sur les réseaux d'eaux usées	400 000
SOUS-TOTAL EU TRANSPORT					5 750 500
TOTAL ASSAINISSEMENT EU RAR 2022					1 036 577
TOTAL ASSAINISSEMENT EU 2023					14 120 077
Assainissement EU - Collecte	Roissy Pays de France	2024-2026	Fontenay-en-Parisis	Réhabilitation collecteurs parc des Tournelles	1 500 000
Assainissement EU - Collecte	Roissy Pays de France	2024-2026	Garges-lès-Gonesse	Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue Paul Vaillant Couturier	900 000
Assainissement EU - Collecte	Roissy Pays de France	2024-2026	Garges-lès-Gonesse	Réhabilitation des réseaux d'eaux usées avenue de Stalingrad	1 000 000
Assainissement EU - Collecte	Roissy Pays de France	2024-2026	Garges-lès-Gonesse	Réhabilitation et création des réseaux d'eaux usées quartier Dame Blanche Nord (Projet NPRU)	200 000
Assainissement EU - Collecte	Roissy Pays de France	2024-2026	Goussainville	Réhabilitation du réseau d'eaux usées avenue Albert Sarrault	400 000
Assainissement EU - Collecte	Roissy Pays de France	2024-2026	Goussainville	Réhabilitation du réseau d'eaux usées boulevard Roger Salengro	500 000
Assainissement EU - Collecte	Roissy Pays de France	2024-2026	Goussainville	Réhabilitation du réseau d'eaux usées avenue Leclerc	400 000

Compétences	Communauté d'Agglomération/ Communauté de Communes	Année	Localisation du projet	Description des travaux	Montants Budgétés (Euros TTC)
Assainissement EU - Collecte	Roissy Pays de France	2024-2026	Puiseux-en-France	Réhabilitation du réseaux d'eaux usées rue du Général Leclerc	600 000
Assainissement EU - Collecte	Roissy Pays de France	2024-2026	Saint-Witz	Réhabilitation des réseaux d'eaux usées secteur Montmélian	400 000
Assainissement EU - Collecte	Roissy Pays de France	2024-2026	Saint-Witz	Réhabilitation des réseaux d'eaux usées rue de Paris	400 000
Assainissement EU - Collecte	Roissy Pays de France	2024-2026	Sarcelles	Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue du Moulin à Vent	300 000
Assainissement EU - Collecte	Roissy Pays de France	2024-2026	Sarcelles	Réhabilitation et redimensionnement des réseaux d'eaux usées rue du Général de Gaulle et rue Pierre Brossolette	600 000
Assainissement EU - Collecte	Roissy Pays de France	2024-2026	Sarcelles	Extension et réhabilitation des réseaux d'eaux usées ANRU II	2 500 000
Assainissement EU - Collecte	Roissy Pays de France	2024-2026	Sarcelles	Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue des Bauves	300 000
Assainissement EU - Collecte	Roissy Pays de France	2024-2026	Villiers-le-Bel	NPNRU Village	800 000
Assainissement EU - Collecte	Roissy Pays de France	2024-2026	Villiers-le-Bel	Extension du réseau d'eaux usées rue Jules Ferry/sente des Pommiers	200 000
Assainissement EU - Collecte	Roissy Pays de France	2024-2026	Villiers-le-Bel	Dévoisement et réhabilitation des réseaux d'eaux usées Projet NPRU Derrière les Murs et Puits la Marlière	4 000 000
Assainissement EU - Collecte	Roissy Pays de France	2024-2026	Villiers-le-Bel	Extension et réhabilitation des réseaux d'eaux usées ruelle du Moulin et sentier des Fonds Gigots	400 000
Assainissement EU - Collecte	Roissy Pays de France	2024-2026	Villiers-le-Bel	Réhabilitation des réseaux d'eaux usées quartier des Charmettes	600 000
Assainissement EU - Collecte	Roissy Pays de France	2024-2026	SIAH	Travaux divers et chemisage sur les réseaux d'eaux usées	1 800 000
SOUS-TOTAL EU COLLECTE CARPF					17 800 000
Assainissement EU - Collecte	Carnelle Pays de France	2024-2026	Baillet-en-France	Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue des Néfliers	400 000
ASSAINISSEMENT COLLECTE 2024 - 2026 - CCCPF					400 000

Compétences	Communauté d'Agglomération/ Communauté de Communes	Année	Localisation du projet	Description des travaux	Montants Budgétés (Euros TTC)
Assainissement EU - Transport	CARPF	2025-2027	Gonesse	Réhabilitation du collecteur d'eaux usées rue Pierre Victoire Colin	500 000
Assainissement EU - Transport	CARPF	2025-2027	Goussainville	Réhabilitation du collecteur d'eaux usées Vieux Pays	700 000
Assainissement EU - Transport	CARPF	2025-2027	Sarcelles	Réhabilitation des collecteurs intercommunaux secteur Domaine du Cèdre Bleu	1 500 000
Assainissement EU - Transport	CARPF	2025-2027	Sarcelles	Redimensionnement et réhabilitation des réseaux d'eaux usées entre la place du marché et la rue Flora	3 000 000
Assainissement EU - Transport	CARPF	2025-2027	Villiers-le-Bel	Réhabilitation et redimensionnement des canalisations secteur Champs Bacon Secteur Ouest	2 000 000
Assainissement EU - Transport	CARPF	2025-2027	Villiers-le-Bel/Sarcelles	Réhabilitation et redimensionnement des canalisations secteur Ecole Zola et stade Percec	1 000 000
Assainissement EU - Transport	CAPV	2025-2027	Saint-Brice-sous-Forêt	Réhabilitation des canalisations rue Foch	500 000
Assainissement EU - Transport	CAPV	2025-2027	Ezanville	Réhabilitation du collecteur d'eaux usées rue Marin	500 000
Assainissement EU - Transport	CAPV	2025-2027	Domont	Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue Auguste et André Rouzée	700 000
Assainissement EU - Transport		2025-2027	SIAH	Travaux divers et chemisage sur les réseaux d'eaux usées	1 200 000
Assainissement EU - Transport		2025-2027	SIAH	Travaux divers et chemisage sur les réseaux d'eaux usées	1 200 000
SOUS-TOTAL EU TRANSPORT					12 700 000



LEXIQUE

07





BASSIN BIOLOGIQUE : aussi appelé bassin d'aération, est un ouvrage d'épuration à culture de micro-organismes en suspension (essentiellement des bactéries) dans un milieu liquide (ici les eaux usées) aéré (ou oxygéné) mécaniquement (turbine, pont brosse, insufflateur d'air). La biomasse ainsi générée dégrade la pollution dissoute dans les eaux usées.

BASSIN DE RETENUE : bassin à ciel ouvert ou réservoir enterré dans lequel sont provisoirement stockées les eaux excédentaires que les réseaux (fossés, canalisations d'eaux pluviales et rivières) ne sont pas capables d'évacuer immédiatement. Les bassins de retenue peuvent parfois remplir des fonctions ludiques ou pratiques : terrain de golf, espace vert). Mais leur fonction principale est avant tout de protéger les zones habitées en stockant momentanément les eaux excédentaires ne pouvant être évacuées à cause de la saturation du réseau se produisant dans le cas de fortes pluies soudaines (orages) ou parfois dans les cas de pluie classique mais de très longue durée.

BASSIN VERSANT : Un bassin versant ou bassin hydrographique (terme retenu par la directive-cadre sur l'eau) est une portion de territoire délimitée par des lignes de crête, dont les eaux alimentent un exutoire commun : cours d'eau, lac, mer, océan, etc.

BOUES : Résidus obtenus après traitement d'effluents. En moyenne, chaque Français génère 200 litres d'eau usée par jour qui une fois traitée donnent 5 litres de boues brutes contenant elles-mêmes près de 15g de matières sèches. Les caractéristiques des boues sont extrêmement variables d'une source à l'autre. Elles dépendent de la nature des effluents et du type de traitement appliqué.

CHAMBRE A SABLE : Ouvrage, sur un réseau d'assainissement, destiné à capter, par décantation, les matières en suspension présentes dans les effluents transitant dans les canalisations.

COLLECTEUR : Canalisation qui recueille les eaux usées ou les eaux pluviales. Ce terme provient de la notion d'assainissement qui consiste d'abord à collecter les eaux usées ou pluviales pour ensuite les diriger vers une unité de traitement.

CURAGE : Opérations qui ont pour objectif d'enlever les sédiments qui s'accumulent :

- Dans le lit des cours d'eau.
- Dans les zones où le courant se ralentit brutalement.
- Dans les réseaux de collecte des eaux usées et d'eaux pluviales.

Le curage des cours d'eau peut se faire mécaniquement ou manuellement. Ce dernier cas est le plus souvent privilégié car il permet de préserver l'état des berges et l'écosystème qui en est tributaire.

DEVELOPPEMENT DURABLE (DD) : Le développement durable, est une notion qui désigne des actions visant à concilier trois mondes différents, celui de l'économie, celui de l'écologie et celui du social. Selon le ministère de l'écologie et du développement durable, "à long terme, il n'y aura pas de développement possible s'il n'est pas économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement tolérable."

Ce terme, créé en 1980 d'après l'anglais sustainable development, désigne une forme de développement économique respectueux de l'environnement, du renouvellement des ressources et de leur exploitation rationnelle, de manière à préserver les matières premières, mais également à s'assurer d'un développement socialement équitable. Ce mode de développement répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins. Depuis la conférence de Rio (1992) le développement durable est reconnu comme un objectif par la communauté internationale.

DIGESTEUR : Désigne le réacteur chimique (cuve cylindrique étanche au gaz et isolée thermiquement) où se déroulent les fermentations bio méthanogènes (digestion anaérobie des déchets à forte teneur en matière organique) avec production de biogaz à partir de boues de stations d'épuration sous l'action de bactéries méthanogènes.

DCO - DEMANDE CHIMIQUE EN OXYGENE : Paramètre de pollution organique correspondant à la consommation globale à chaud de l'oxygène du bichromate de potassium et représentative de la majeure partie des composés organiques ainsi que des sels minéraux oxydables. Plus rapide que la DBO5 (voir ci-après) qui nécessite 5 jours. Cette mesure permet d'avoir un ordre de grandeur de la pollution. Les résultats sont exprimés en milligramme d'oxygène par litre d'eau.

DBO 5 - DEMANDE BIOCHIMIQUE EN OXYGENE A 5 JOURS : On utilise conventionnellement la DBO5 au lieu de la DBO, c'est-à-dire la quantité d'oxygène consommée après 5 jours d'incubation. La DBO5 n'est normalement représentative que de la pollution organique carbonée biodégradable.

DEGRILLEUR : Installation de prétraitement permettant de retenir parmi les matières en suspension celles de plus gros volume par une grille. Il s'agit généralement d'une des premières étapes du traitement en station de dépollution. Un système automatique de raclage permet d'extraire les déchets accumulés sur les grilles pour les diriger vers des bennes.

EAU BRUTE : désigne les eaux usées qui n'ont subi aucun traitement.

EAU METEORIQUE : Toute eau provenant plus ou moins directement des précipitations ou des condensations de vapeur d'eau atmosphérique (eau de pluie).

EAUX PARASITES : Désigne l'ensemble des eaux autres qu'usées qui sont présentes dans les canalisations d'eaux usées (eaux de nappe, source, drainage, mauvais branchements, etc.)

EAUX PLUVIALES : les eaux pluviales sont les eaux qui proviennent des précipitations atmosphériques. Ces eaux peuvent être collectées dans des réseaux spécifiques dits d'eaux pluviales dans lesquels peuvent être récupérés également des eaux d'arrosage et de nettoyage des vies publiques et privées, des jardins, des cours d'immeuble... Les eaux pluviales alimentent principalement les cours d'eau dont le niveau peut monter très rapidement en cas de précipitations importantes.

EAUX USEES : les eaux usées dites domestiques (par opposition aux eaux usées industrielles) se composent des eaux vannes d'évacuation des toilettes, des eaux ménagères d'évacuation des cuisines et salles de bains. Les déchets présents dans ces eaux souillées sont constitués par des matières organiques dégradables et des matières minérales. Ces substances sont sous forme dissoute ou en suspension. Les réseaux d'eaux usées aboutissent à des stations de dépollution où les eaux sont traitées avant rejet au milieu naturel.

MES - MATIERE EN SUSPENSION : Désigne l'ensemble des matières solides contenues dans les eaux usées.

NGL : Somme des différentes formes d'azote contenue dans les eaux usées

PERMIS DE CONSTRUIRE : Autorisation administrative qui doit être obtenue avant d'entreprendre une construction nouvelle ou de modifier une construction existante.

PERMIS DE LOTIR : Le lotissement est une opération qui consiste à diviser un terrain en plus de deux lots à construire sur une période de moins de 10 ans. Cette opération est soumise à autorisation administrative préalable.

Plan Local d'Urbanisme (PLU) : Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est un document destiné à définir plus simplement la destination générale des sols que ne le fait le plan d'occupation des sols (POS). Depuis le vote de la loi SRU (Solidarité Renouvellement Urbain) par le Parlement le 13 décembre 2000, le Plan Local d'Urbanisme (PLU) remplace le POS. Il définit les règles indiquant quelles formes doivent prendre les constructions, quelles zones doivent rester naturelles, quelles zones sont réservées pour les constructions futures, etc. Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) doit notamment exposer clairement le projet global d'urbanisme ou PADD qui résume les intentions générales de la collectivité quant à l'évolution de l'agglomération.

Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Intégré dans le plan local d'urbanisme, ce document a deux fonctions :

- définir les orientations d'urbanisme et d'aménagement qui concernent l'organisation générale du territoire communal.
- préciser des orientations ou des prescriptions concernant plus spécifiquement des espaces ou des quartiers, ou des actions publiques.

Pt : Phosphore total présents dans les eaux usées.

REHABILITATION : Ensemble des opérations visant à restaurer une canalisation détériorée.

SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SDAGE)

Institué par la loi sur l'eau de 1992 et réaffirmé par celle de 2006, le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux est un outil de planification (sur 10 à 20 ans) de la politique de l'eau associant tous les acteurs d'un bassin hydrographique (au nombre de 6 en France métropolitaine).

SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE)

Déclinaison à l'échelle locale des décisions prises dans le SDAGE. Le SDAGE englobe l'intégralité du bassin versant Seine-Normandie. Ce grand bassin versant se divise en sous bassins versants dont chacun d'entre eux fait l'objet d'un SAGE.

Schéma Directeur de la Région Ile-de-France : C'est un document d'aménagement du territoire et d'urbanisme qui définit une vision globale, à 25 ans, de l'Île-de-France et de ses territoires, affiche des ambitions et des objectifs à faire prendre en compte au niveau local. Afin de faire face aux évolutions de la société, ce document majeur pour l'avenir de l'Île-de-France est révisé périodiquement.

Schéma de Cohérence Territoriale : Elaboré par les élus, il définit l'évolution de l'agglomération et les priorités en matière d'habitat, de commerce, de zones d'activité, de transports, ... Il succède au schéma directeur depuis la loi Solidarité et renouvellement urbain N° 2000/1208 du 13 décembre 2000.

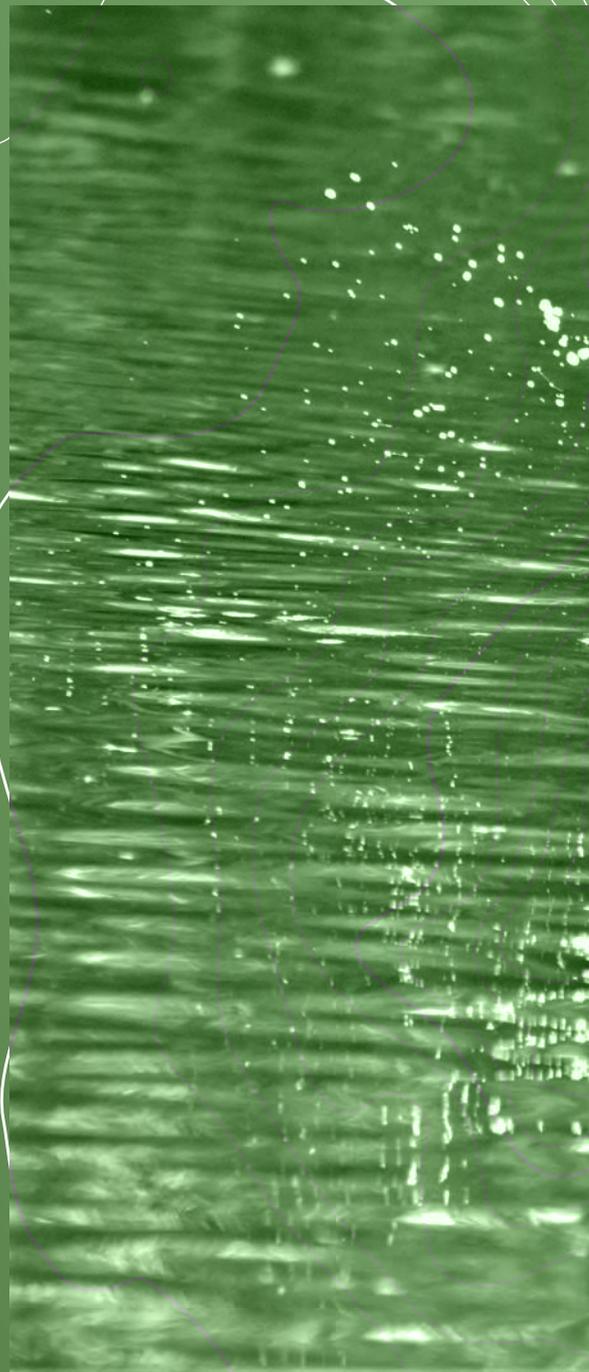
SEQ-EAU ou Système d'Evaluation de la Qualité de l'Eau

est un outil pour caractériser l'état physico-chimique des cours d'eau, utilisé par les services de l'État et les collectivités afin d'évaluer la qualité des eaux (de surface ou souterraines) en France.

SICCITE : Quantité de solide restant après un chauffage à 110°C pendant deux heures. Elle s'exprime généralement en pourcentage pondéral. À l'inverse, on parlera de Taux d'humidité.

ANNEXES

08





MEMBRES DU COMITÉ SYNDICAL

(au 31 décembre 2023)

Benoît JIMENEZ

Président

Christiane Aknouche	Vice-Présidente chargée de l'hygiène et de la sécurité
Nicole Bergerat	Vice-Présidente chargée du SAGE et de l'urbanisme sur le bassin versant du Croult
Jean-Charles Bocquet	Vice-Président chargé de l'agriculture et de la compétence eaux pluviales non urbaines
Marie-Claude Calas	Vice-Présidente chargée de la communication
Cathy Cauchie	Vice-Présidente chargée des affaires juridiques et foncières
Tony Fidan	Vice-Président chargé du SAGE et de l'urbanisme sur le bassin versant du Petit Rosne
Didier Guével	Vice-Président chargé de l'assainissement sur le bassin versant du Petit Rosne
Jean-Pierre Lechaptois	Vice-Président chargé de la GEMAPI sur le bassin versant du Croult
Maurice Maquin	Vice-Président chargé de la GEMAPI sur le bassin versant du Petit Rosne
Jean-Robert Pollet	Vice-Président chargé de l'assainissement sur le bassin versant du Croult
Roland Py	Vice-Président chargé de la station de dépollution des eaux usées
Claude Tibi	Vice-Président chargé des finances

Liste des délégués titulaires et des délégués suppléants de chaque Commune :

ANDILLY (CAPV)

M. Philippe FEUGERE
Mme Véronique ALEXANDRE
 Mme Béatrice LAFLEUR
 M. Mickael MARTINS

ARNOUVILLE (CARPF)

M. Tony FIDAN
M. Joël DELCAMBRE
 M. Mathieu DOMAN
 M. Adrien DA COSTA

ATTAINVILLE (CAPV)

M. Valério MACCAGNAN
Mme Carine DELSUPEXHE
 Mme Sophie JENEVEIN
 M. Stéphane BOUBLEMART

BAILLET-EN-France (C3PF)

Mme Christiane AKNOUCHE
M. Jean Claude LAINE
 M. Jérôme RUGET
 M. Richard GRIGNASCHI

BONNEUIL-EN-FRANCE (CARPF)

M. Abdellah BENOURET
M. Claude BONNET
 M. Bernard BREGEAT
 M. Dominique LOUREIRO

BOUFFÉMONT (CAPV)

Mme Joëlle POTIER
M. Pascal TESSE
 Mme Camille BRUNEAU
 M. Alain KOURDIAN

BOUQUEVAL (CARPF)

Mme Marie-Claude CALAS
M. Francis MALLARD
 M. Noël HEDIN
 Mme Magalie FIAES

CHENNEVIERES-LÈS-LOUVRES (CARPF)

Mme Delphine DELMOTTE
Mme Marie EVRARD
 Mme Martine BAYON
 M. Maurice DOBBELS

DOMONT (CAPV)

Mme Michèle HINGANT
M. Charles ABEHASSERA
 M. Eric PERRE
 Mme Marie-France BOSOLO

ECOUEN (CARPF)

Mme Catherine DELPRAT
M. Philippe SELOSSE
 M. Jean-René FAIVRE
 M. Éric MALLE

EPIAIS-LÈS-LOUVRES (CARPF)

Mme Ingrid DE WAZIERES
M. Mouhammad ABDOUL
 Mme Adéla GASPAR
 M. Daniel DOUY

EZANVILLE (CAPV)

M. Éric BATTAGLIA
M. Jean-Robert POLLET
 M. Guy BARRIERE
 M. Louis LE PIERRE

FONTENAY-EN-PARISIS (CARPF)

M. Patrice SAUBATTE
M. Roland PY
Mme Sylvie BATICLE
M. Jean-Michel BARONI

GARGES-LÈS-GONESSE
(CARPF)

M. Benoît JIMENEZ
M. Ramzi ZINAOU
M. Daniel LOTAUT
M. Alexandre KARACADAG

GONESSE (CARPF)

M. Claude TIBI
M. Jean-Michel DUBOIS
M. Christian CAURO
M. Sympson NDALA

GOUSSAINVILLE (CARPF)

M. Abdelaziz HAMIDA
M. Marwan CHAMAKHI
Mme Sonia YEMBOU
M. Abdelwahab ZIGHA

LE MESNIL-AUBRY (CARPF)

Mme Martine BRIDEL
Mme Patricia AUDOUARD
M. Hervé DEZOBRY
M. Daniel CHAUVOT

LE PLESSIS-GASSOT (CARPF)

M. Didier GUEVEL
M. Marcel HINIEU
Mme Anne Lise PRUVOT
Mme Renée GUEVEL

LE THILLAY (CARPF)

M. Christian CHOCHOIS
M. Bertrand KOVAC
M. Patrice PAGNOU
M. Daniel CHARPENTIER

LOUVRES (CARPF)

M. Eddy THOREAU
M. Pedro TRAVISCO
M. Nordine HABIBECHE
M. Frédéric NAVAS

MAREIL-EN-FRANCE (C3PF)

M. Jean-Claude BARRUET
M. Lionel LEGRAND
M. Stéphane BECQUET
M. Cédric MORVAN

MOISSELLES (CAPV)

M. Jean-Pierre LECHAPTOIS
M. Sylvain MAURAY
M. Victor CARDOSO
Mme Isabelle MATHIEUX

MONTMORENCY (CAPV)

M. Jean-Pierre DAUX
M. Maxime THORY
Mme Caroline SOUMAT
M. Stéphane PEGARD

MONTSOULT (C3PF)

Mme Laurence
CARTIER-BOISTARD
M. Gilles WECKMANN
M. Jean-Paul ARNAU
M. Pascal BOSRET

PISCOP (CAPV)

M. Blandine WALSH DE SERRANT
M. Zoheir AICHOUCHE
M. Bernard DE WAELE
M. Dominique TINTILLIER

PUISEUX-EN-FRANCE (CARPF)

Mme Nicole BERGERAT
M. Jean-Jacques PERCHAT
Mme Christine MAHE
M. Yves MURRU

ROISSY-EN-FRANCE (CARPF)

M. François CARRETTE
M. Pierre COTTIN
M. Bernard VERMEULEN
M. Cédric TEULIERE

SAINT-BRICE-SOUS-FORET
(CAPV)

M. Thierry FELLOUS
Mme Céline DUBOIS
Mme Norah TORJMAN
M. Nicolas LELEUX

SARCELLES (CARPF)

M. Sylvain LASSONDE
M. Navaz MOUHAMADALY
Mme Laura MENACEUR
Mme Isabelle PLO

SAINT-WITZ (CARPF)

M. Jean-Charles BOCQUET
M. Gérard DREVILLE
M. Frédéric MOIZARD
M. Jean-Michel DEBCZAK

VAUD'HERLAND (CARPF)

M. Bruno REGAERT
M. Pascal BACHELET
M. Stéphane COSSARD
Mme Corinne BOULANGER

VEMARS (CARPF)

M. Alain GOLETO
M. Frédéric DIDIER
M. Lionel LECUYER
Mme Adeline COURTOIS

VILLAINES-SOUS-BOIS (C3PF)

M. Emmanuel FREIXO
M. Charles MONTFORT
Mme Pascale BARBE
M. Philippe DUPE

VILLERON (CARPF)

M. Dominique KUDLA
Mme Cathy CAUCHIE
M. Lionel PLASMANS
M. Christian MAUCLER

VILLIERS-LE-BEL (CARPF)

M. Maurice MAQUIN
M. Léon EDART
Mme Djida DJALLALI-TECHTACH
M. Maurice BONNARD



Nos engagements environnementaux

Convaincu du rôle majeur du service public dans la préservation de l'environnement et du patrimoine commun, le SIAH se voue au quotidien sur l'ensemble de son territoire à :

Restaurer durablement la qualité des rivières du Croult et du Petit Rosne

Le SIAH est engagé dans un programme de renaturation des cours d'eau à long terme visant à restaurer des tronçons de rivière ayant été, dans le passé, bétonnés, canalisés voire enterrés.

Il est également engagé dans des actions visant à protéger les cours d'eau et les zones humides des différentes pollutions qui les souillent : pollutions industrielles, pesticides et eaux usées.



Cet impact majeur de l'assainissement sur la qualité des rivières explique l'investissement profond du SIAH en matière de gestion des eaux usées, au travers de l'exploitation performante de sa station de dépollution des eaux usées et des nombreuses actions engagées sur les réseaux (conformité des branchements d'assainissement aux réseaux publics, étanchéité des canalisations,...).

Favoriser le retour d'une biodiversité

Cette recherche permanente et affirmée de la reconquête, y compris sociale, du Croult et du Petit Rosne, se traduit par une politique forte de préservation de la biodiversité, tant animale que végétale, autour des cours d'eau et des zones humides du territoire, dans un objectif à terme de recouvrer un bon état écologique des cours d'eau après des décennies d'agressions multiples de ce patrimoine aquatique précieux et fragile.

Cette volonté se traduit concrètement par l'arrêt, depuis 10 ans, de l'usage des pesticides sur l'ensemble des sites gérés par le SIAH et par une gestion basée sur la fauche sélective, par la renaturation des cours d'eau, par la conception de bassins de retenue écologiques vus, au-delà de leur fonction hydraulique, comme des réserves de biodiversité.

Limiter les risques d'inondation

Le rôle hydraulique des bassins de retenue reste, au sein de la politique écologique du SIAH, un volet majeur de son objectif de réduction du risque inondation, rôle historique qui a conduit à la création du SIAH en 1945.

Cette mission se traduit, outre l'engagement dans la réduction de l'impact de l'imperméabilisation des surfaces, par la gestion de plus de trente bassins de retenue des eaux pluviales, dont beaucoup équipés de systèmes de contrôle à distance afin d'optimiser la gestion des ouvrages à l'échelle de l'ensemble du bassin versant du Croult et du Petit Rosne, échelle idoine inscrite dans les politiques publiques depuis la loi sur l'Eau de 1964.



Réouverture du Petit Rosne en 2014 : cette rivière qui a longtemps été canalisée, a retrouvé, grâce aux techniques de l'ingénierie écologique, son lit d'antan, ainsi qu'une nouvelle liberté bien méritée.



Exemple de fauche tardive réalisée dans un bassin de rétention. Ces zones humides jouent pour le SIAH un rôle de réserves écologiques sur un territoire qui a beaucoup souffert d'une urbanisation intense.



www.siah-croult.org

SOMMAIRE

1	UNE ÉQUIPE, UN TERRITOIRE	
	• Fonctionnement	P. 4
	• Compétences et territoire	P. 4
	• L'équipe	P. 5
	• Les budgets	P. 6
2	PRÉVENIR ET GÉRER LE RISQUE INONDATION	
	• Urbanisme	P. 14
	• Astreinte hydraulique	P. 16
	• Le système de télégestion	P. 16
	• Des travaux de lutte contre les inondations	P. 18
	• Un patrimoine d'ouvrages à exploiter	P. 19
3	RESTAURER ET PRÉSERVER LES MILIEUX AQUATIQUES SUPERFICIELS	
	• Des enjeux ambitieux	P. 22
	• Une gestion raisonnée des espaces verts	P. 23
4	AGIR CONTRE LA POLLUTION DES RIVIÈRES	
	• Une station de dépollutions des eaux usées performantes	P. 26
	• Gestion des boues	P. 30
	• Méthanisation des boues	P. 30
	• Travaux d'extension de la station de dépollution	P. 31
	• Un réseau d'assainissement en bon état, accessible, respectant le séparatif et géré de façon patrimoniale	P. 31
5	DES VALEURS ANCRÉES	
	• L'humain : ressource essentielle et précieuse	P. 46
	• La réactivité comme mot d'ordre	P. 48
	• Le droit, partie intégrante de chaque métier	P. 50
	• L'évaluation permanente et la transparence de l'action publique	P. 51
6	DES INDICATEURS POUR ÉVALUER	P. 54
7	LEXIQUE	P. 68
8	ANNEXES	P. 72